

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOHN HAEMMERLI, président

**CONSULTATION DU PUBLIC
SUR LES PROJETS DE BIODIVERSITÉ
DES LACS VAUDRAY ET JOANNÈS
ET DU LAC SABOURIN**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 20 octobre 2004, 19 h
Hôtel Albert
84, rue Principale
Rouyn-Noranda

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2004	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
ASSOCIATION DES LACS VAUDRAY-JOANNÈS	
CLAUDIO LOMBARDI.....	3
ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	
ISABELLE LESSARD.....	9
LUC LAVOIE.....	14
MARCEL AUBIN.....	16
REPRISE DE LA SÉANCE	24
CONSEIL RÉGIONAL EN ENVIRONNEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	
JACINTHE CHÂTEAUVERT	24
REGROUPEMENT DES LOCATAIRES DE TERRES PUBLIQUES DU QUÉBEC INC.	
RÉAL ARSENAULT, ANDRÉ GAGNON	33
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE ROUYN-NORANDA	
DORIANNE GIRARD, ROGER GOULET	38
MARIO AUBIN	43
ACTION BORÉALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	
MICHEL DUBÉ, HENRI JACOB	51
DROIT DE RECTIFICATION :	
SÉBASTIEN DESROCHERS, MRNFP.....	59

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Pendant que vous finissez de vous asseoir, je vais vous faire part de quelques points pour la soirée. Tout d'abord, je vais vous souhaiter la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur les projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray-Joannès et du lac Sabourin.

10 Mon nom est John Haemmerli. Je préside cette commission d'enquête et d'audience publique.

15 De l'équipe de la commission, il y a également les analystes, mesdames Jacinthe Boileau et Linda St-Michel et, à l'arrière de la salle, la coordonnatrice du secrétariat de la commission qui est madame Renée Poliquin. Et notre responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse, madame Rosemary Al-Hayek.

20 Comme lors de la première partie, la logistique de l'audience est assurée par le Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration représenté par messieurs Daniel Moisan et Jean Métivier.

25 Comme lors de la première partie également, tout ce qui est dit lors de l'audience est enregistré, et les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation en région et sur le site Internet du BAPE environ une semaine après les séances. Et la sténotypiste est madame Lise Maisonneuve.

Je vous ferai grâce du mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement. Il est disponible à la table du secrétariat de la commission à l'arrière de la salle.

30 Je vous rappelle que les projets que nous avons examinés ensemble en première partie, du 30 août au 1er septembre 2004, découlent de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* qui prévoit la consultation du public, de sorte que la décision finale sur ces projets-là n'est pas encore prise.

35 Lors de cette première partie, le promoteur des projets, qui est le ministère de l'Environnement, vous a présenté des propositions de plans de conservation, incluant les limites des deux réserves de biodiversité et, dans chacune d'elles, différentes zones et les usages possibles dans ces zones. Il vous a aussi présenté une proposition de comité de conservation et de mise en valeur qui est commun aux deux projets et un mode de gestion du territoire.

40 Alors, lors de cette deuxième partie, il vous appartient maintenant de commenter ces propositions et d'en faire d'autres si vous le jugez nécessaire.

45 La loi prévoit que le rapport soit remis au ministre dans les six mois qui suivent la fin des consultations publiques. La commission espère toutefois le remettre avant et ça devrait être au cours du mois de janvier de l'année prochaine. Au moment du dépôt de son rapport, la commission cesse d'exister.

50 Je viens de vous le dire, l'objectif de cette deuxième partie, c'est de recevoir vos opinions sur le projet. Alors, on a actuellement vingt-cinq mémoires de déposés dont vingt et un ont été ou seront entendus, et quatre présentations verbales. Je tiens à préciser, comme je l'ai fait en première partie aussi, que la commission ne fait pas le compte de ceux qui sont pour ou de ceux qui sont contre, ni en nombre ni en volume pour déterminer qui a raison. La commission s'intéresse aux raisons, aux motifs et aux arguments qui appuient votre opinion. Elle en a besoin
55 pour son analyse, pour faire des recommandations au ministre.

Je rappelle aussi qu'un mémoire qui n'est pas présenté publiquement a, pour la commission, tout autant de valeur. On les lit, on les relit. Et je vais y revenir aux mémoires dans quelques instants.

60 Alors, le déroulement de la séance ce soir, vous avez remarqué qu'il n'y a plus de table du promoteur, il n'y a plus de personnes-ressources non plus, quoique ces gens, si vous avez été attentifs, sont répartis dans la salle, parce qu'ils sont là pour écouter ce que vous avez à dire. Les participants qui sont déjà inscrits au registre tel que requis seront invités à venir présenter leur
65 mémoire ou leur opinion verbalement et dans l'ordre d'inscription qu'on aura établi.

Je suggère que votre présentation ne dépasse pas dix, quinze minutes maximum, afin de permettre à tous ceux qui le désirent de se faire entendre. Alors, si votre mémoire a quelques pages, vous le lisez. Vous pouvez le lire. S'il est plus long, pour le bénéfice de la salle, il est
70 suggéré d'en donner les éléments essentiels, de présenter vos conclusions, vos recommandations, de sorte qu'on ait le temps d'échanger avec vous.

En effet, en général, les présentations sont suivies d'un échange avec la commission afin de mieux comprendre les éléments de votre position. On veut être sûrs qu'on a bien interprété ce
75 que vous avez à dire avant de le transmettre plus loin. Et je rappelle, pour ceux qui résumant leur mémoire, qu'on les lit, on les relit. Ils vont nous accompagner pendant les six à huit semaines de notre analyse qui vont suivre cette audience. Donc, n'ayez pas de crainte à cet égard-là.

Je veux préciser aussi qu'à la fin de la séance, il est possible d'utiliser un droit de
80 rectification qui doit porter sur les faits et non sur les opinions exprimées. Alors si quelqu'un vient dire quelque chose de totalement erroné sur, par exemple, la superficie de l'aire protégée proposée, le ministère de l'Environnement serait en droit de venir rectifier en disant: «Bon, c'est pas 3 800, c'est 380 kilomètres carrés», par exemple. Pour ce qui est des opinions, elles appartiennent au monde et elles ne sont pas rectifiables. Et pour ce droit de rectification, il faut
85 s'inscrire au registre. Donc, avant la fin de la séance.

90 Je vous ai dit tantôt que les transcriptions seraient disponibles sur le site Internet de la commission. Les mémoires aussi. Les mémoires qui seront présentés sont publics à partir du moment où ils sont présentés ou à la fin de la séance. Les mémoires qui ne sont pas présentés publiquement seront rendus publics à la fin de la deuxième partie, à la fin de cette semaine et ils seront disponibles sur le site Internet du BAPE également. Les mémoires adressés par courriel à la commission sont traités de la même façon puis ils ont la même importance pour nous que ceux qui nous ont été présentés ici, ce soir et demain.

95 Alors, je vous rappelle quelques règles de procédure, qui sont les mêmes qu'en première partie, qui nous permettront de continuer de faire l'exercice dans un climat serein en s'efforçant tout le monde de maintenir un climat de respect mutuel et de courtoisie, comme on l'a fait en première partie. Je vous rappelle aussi qu'exprimer son opinion exige d'accepter que d'autres puissent en exprimer une différente. Qu'on cherche de l'argumentation positive. Ça, ça ne veut pas dire en faveur du projet, ça veut dire qui contribue à notre analyse. Et on vous demande d'éviter de tenir des propos inutilement blessants et même, s'il y en a dans votre mémoire, de vous en abstenir.

105 Afin d'évaluer la qualité du service à la clientèle, aussi je vous rappelle qu'il y a une formulaire qui est disponible à l'arrière de la salle et je vous suggère d'y faire vos commentaires, si vous en avez. Ça nous aidera à améliorer le service à la clientèle.

110 Alors, outre ce soir, nous avons commencé hier soir à Val-d'Or où nous avons entendu neuf mémoires, ainsi qu'une présentation verbale. Nous avons la séance de ce soir. Nous continuerons demain après-midi à 13 h 30 ici même pour la suite des mémoires présentés ici.

Alors, ça fait le tour de ce que j'avais à vous dire avant de débiter.

115 Alors, j'appelle maintenant l'Association des lacs Vaudray-Joannès, s'il vous plaît.
Bonsoir, monsieur Lombardi!

M. CLAUDIO LOMBARDI :

120 Bonjour, monsieur le président! Je tiens à souligner que le mémoire déposé au BAPE est issu d'une rencontre qu'il y a eue à la mi-septembre avec plus de 75 membres de l'Association au Centre éducatif forestier, dont une ébauche a été présentée, du mémoire, aux gens et une série de commentaires pertinents ont été relevés puis rajoutés au mémoire.

125 Donc, je vais en faire la lecture, puis on en discutera après. C'est important de noter que les membres de l'Association ont toujours eu à coeur la protection de ce territoire et ils l'ont toujours protégé par une concertation amicale.

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.

130 Ça complète le mémoire.

LE PRÉSIDENT :

135 Merci, monsieur Lombardi. Je vais peut-être commencer par le début de votre mémoire. Vous nous parlez de l'assemblée spéciale disons à laquelle les membres ont adopté le mémoire. Elle compte combien de membres, votre association? Est-ce que c'est l'ensemble des villégiateurs?

M. CLAUDIO LOMBARDI :

140 Dans les règlements de l'association, tous les villégiateurs sont membres de l'association, qu'ils cotisent ou non. Donc, on avait 75 à environ 80 personnes sur 206 résidents permanents et saisonniers.

LE PRÉSIDENT :

145 Puis de votre avis – ce n'est pas un piège, mais j'ai d'autres mémoires, donc, je sais qu'il y a peut-être quelques divergences d'opinions, mais j'aimerais juste avoir une idée de votre avis à vous de la représentativité de cette position-là.

150

M. CLAUDIO LOMBARDI :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

155 Est-ce que c'est l'ensemble? Est-ce que c'est la majorité? Est-ce que vous savez sur quel point ça achoppe par rapport à ceux que vous défendez?

M. CLAUDIO LOMBARDI :

160 Le mémoire, c'est vrai que je n'ai pas précisé que le mémoire fut voté à l'unanimité le soir de cette rencontre. Donc, je crois qu'il représente assez bien la pensée des gens. C'est-à-dire que les gens sont pour qu'il y ait une protection au niveau commercial et industriel du territoire, surtout de la forêt à l'ouest, c'est indéniable, les lacs aussi. On parle d'un écosystème assez particulier. Par contre, je pense que les gens ont resté surpris de l'envergure que ça a pris et les limitations au niveau des usages ont pris les gens par surprise.

165

LE PRÉSIDENT :

170

D'accord. Quand vous parlez du moratoire, c'est en fait le moment où on a accordé un statut provisoire de protection...

M. CLAUDIO LOMBARDI :

175

Oui, exact.

LE PRÉSIDENT :

180

... puis qu'on a interdit les activités industrielles. D'accord. Lorsque vous parlez du bois de chauffage, il y a deux points que j'aimerais voir avec vous. D'abord, vous dites:

185

La coupe de bois de chauffage subordonnée en tout temps au principe de maintien de la biodiversité comme le mentionne l'ABAT, s'inscrit dans une nouvelle façon de faire qui convient aux attentes et besoins des villégiateurs.

Pourriez-vous élaborer un petit peu là-dessus?

M. CLAUDIO LOMBARDI :

190

Bien, n'étant pas biologiste, je crois que le ministère des Ressources naturelles a des biologistes qui travaillent pour eux? Je pense que ça serait intéressant pour eux de fournir quelque chose de complètement différent, qui s'insère pas dans la façon traditionnelle d'émettre les endroits désignés pour les coupes de bois de chauffage. Je pense qu'on pourrait faire un travail dans ce sens et nous proposer quelque chose de nouveau, qui s'est jamais fait, qui soit original, puis qui permet l'harmonisation entre l'homme et la nature.

195

LE PRÉSIDENT :

200

Mais quand vous parlez des attentes puis des besoins des villégiateurs, concrètement, qu'est-ce que ça veut dire?

M. CLAUDIO LOMBARDI :

205

O.K. Regardez, je prends l'exemple de la personne qui va à son chalet deux mois par année. Quand on va au chalet l'hiver, les fins de semaine, et qu'il fait - 30E dehors, on n'ouvre pas les plinthes électriques pour atteindre une température convenable, à moins d'avoir plusieurs heures d'attente devant nous. Ce qu'on prend, c'est le poêle à bois. Donc, ces gens-là nécessitaient peut-être deux à trois cordes de bois de chauffage. Maintenant, ils ne peuvent plus aller le chercher ce bois-là. Ce qui est un inconvénient majeur. Et les gens aussi qui chauffaient le bois plus régulièrement.

210

LE PRÉSIDENT :

215

D'accord. Puis vous dites aussi, bon, vous seriez prêts à modifier vos habitudes. En quel sens?

M. CLAUDIO LOMBARDI :

220 Je crois que les gens seraient prêts à faire un prélèvement qui serait soumis à des conditions que les ministères vont nous proposer. Je pense que les gens sont prêts à ça, à faire quelque chose de différent, c'est-à-dire de ne pas... le lieu de coupe était ouvert pratiquement à l'année. Donc, je pense que les gens seraient prêts à avoir des transformations.

225 Mais c'est difficile pour nous, étant pas biologistes, de pouvoir proposer quelque chose de concret. Mais je pense qu'on connaît les impacts d'une activité de la sorte, puis je pense qu'on pourrait nous formuler quelque chose de convenable, qui répondrait aux attentes des villégiateurs.

LE PRÉSIDENT :

230 Tant qu'à être là-dedans, comment on fait pour éviter les abus? Vous dites: *«Il faut évidemment éviter les abus, interdire les coupes excessives»*, qui s'occupe du contrôle?

M. CLAUDIO LOMBARDI :

235 Je pense que le contrôle devrait se faire de la même façon que ça s'est toujours fait. C'est-à-dire que j'imagine que le ministère a des inspecteurs ou des intervenants pour faire le suivi des permis, et puis je ne crois pas que si, un jour, moi, je suis chez moi, puis que je vois quelqu'un pêcher à l'avant, et puis je ne sais pas, moi, si cette personne-là a pas pris 30 dorés, 240 40 dorés, mais c'est pas à moi à subir l'effet de... les excès de cette personne, mais au ministère de fournir les moyens de contrôle pour ces gens-là.

C'est un peu le même principe qu'on pense pour le bois de chauffage. S'il y a des gens qui font des excès, ils doivent être soumis au même contrôle qu'il y avait avant, s'il y en avait, je 245 ne sais pas.

LE PRÉSIDENT :

250 D'accord. Au sujet de la dégradation des rives, vous comprendrez qu'en première partie, certains d'entre vous ont questionné les affirmations du ministère de l'Environnement à l'effet que ça pouvait contribuer à la dégradation, etc. Alors, vous comprenez aussi que lorsque vous me dites qu'aucune dégradation des rives n'est notable, suite à une utilisation excessive des embarcations, j'aimerais savoir un petit peu plus précisément qu'est-ce qui vous fait dire ça.

M. CLAUDIO LOMBARDI :

255 En fait, c'est qu'avec le suivi pour l'eutrophisation des lacs, il y a eu un V, une reconnaissance des rivages qui a été faite. Et puis un des biologistes qui travaille au ministère nous a proposé le soir de notre rencontre que les lacs n'avaient, en fait, aucune dégradation 260 notable sur les rivages due à une utilisation excessive de motomarines, de bateaux à moteur ou de motomarines. Donc, on a pris cette référence pour...

LE PRÉSIDENT :

265 C'est le constat d'un biologiste?

M. CLAUDIO LOMBARDI :

270 Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Du ministère de l'Environnement?

275 **M. CLAUDIO LOMBARDI :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

280 Qui travaillait sur l'eutrophisation des lacs.

M. CLAUDIO LOMBARDI :

285 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

290 J'aurais peut-être une petite dernière par rapport au sentiment d'appartenance. Vous dites dans votre mémoire qu'il y en avait déjà un et que ce projet ne ferait que l'accroître.

M. CLAUDIO LOMBARDI :

295 Oui.

LE PRÉSIDENT :

300 J'ai tout lieu de croire que pas tout le monde est d'accord avec cette affirmation-là. Puis sans vouloir la remettre en question, c'est votre opinion, puis c'est correct, mais étant donné votre implication dans l'association, est-ce qu'il y a des éléments dans le projet, à part les suggestions que vous faites, qui permettraient de, effectivement, maintenir ou d'accroître ça, puis de pas être mal perçu par les résidants ou les villégiateurs?

M. CLAUDIO LOMBARDI :

305

310 C'est sûr qu'avec la première formulation pour le Conseil de conservation, c'était dur d'avoir un sentiment d'appartenance quand on était dilué comme on était sur la première proposition du conseil. Si on a un conseil qui représente davantage les gens du secteur et avec des accomplissements qui sont notables, visuels, puis qu'on peut voir au fil des années, je pense que le sentiment d'appartenance ne peut que s'accroître avec un nouveau Conseil de conservation qui représente plus les gens du secteur.

LE PRÉSIDENT :

315 Combien voulez-vous être? Ou quelle proportion? Est-ce que d'abord ça remet en question d'autres... à part, vous nous avez mentionné celle des Autochtones, mais il y a quand même un éventail très large.

M. CLAUDIO LOMBARDI :

320 Oui.

LE PRÉSIDENT :

325 Est-ce que vous remettez en question des participations?

M. CLAUDIO LOMBARDI :

330 Non.

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez juste que la vôtre soit augmentée.

335 **M. CLAUDIO LOMBARDI :**

340 Oui. Oui. Effectivement, oui, parce qu'on était en dessous de 10 % sur l'original. Et je crois que toute mesure qui va être faite sur la réserve va concerner en premier... les gens qui vont devoir vivre avec les mesures prises vont être les habitants de la place. Donc, je pense que ça doit être accepté par un plus grand nombre de résidents bien évidemment que sur l'originale proposée.

LE PRÉSIDENT :

345 Donc, que vous ayez un poids suffisamment significatif pour influencer les décisions qui, elles, par après vont vous influencer.

M. CLAUDIO LOMBARDI :

350 Je pense que oui.

LE PRÉSIDENT :

Sans mettre de pourcentage ou de nombre de personnes.

355

M. CLAUDIO LOMBARDI :

Non, c'est ça. On a proposé 40 % mais c'est d'avoir une plus grande représentativité, effectivement.

360

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie beaucoup, monsieur Lombardi.

365

M. CLAUDIO LOMBARDI :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

370

J'appelle maintenant pour l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, madame Isabelle Lessard, s'il vous plaît. Bonsoir, madame Lessard!

Mme ISABELLE LESSARD :

375

Bonsoir! Alors, je ne vous lirai pas le mémoire, je pense que vous l'avez bien lu. Premièrement, l'Association forestière tenait, même si on avait l'impression qu'il y avait une grosse démarche qui était en cours, mais que le sentiment général, c'est que ça allait se faire, mais c'est important de réitérer l'appui de l'Association forestière au projet de création de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès.

380

Alors, on a suivi le dossier depuis les tout débuts et même si d'autres territoires, même dans la MRC Rouyn-Noranda, auraient pu se qualifier pour devenir aire protégée, on est heureux que le ministère de l'Environnement ait entendu les revendications publiques pour faire le choix de ce territoire-là.

385

Il y a deux recommandations un peu générales, deux orientations qui guident un peu les recommandations plus précises que l'association fait au BAPE par rapport au projet. D'abord, on reconnaît qu'il y a peut-être une base réglementaire qui doit être mise en place mais, comme on voit, la question du contrôle pose toujours un problème et je ne crois pas que le ministère de l'Environnement, dans les années à venir, ait encore plus de ressources pour plus de contrôle. Ce qu'on croit à l'Association forestière, c'est peut-être parce qu'on a les deux pieds dedans à longueur d'année, c'est la question de la sensibilisation.

390

395 Les gens sont ouverts, on le voyait à l'assemblée avec les résidants entre autres, les gens sont ouverts à se faire dire: «Bien, finalement, dites-nous, faites pas juste nous mettre une réglementation, dites-nous pourquoi il faudrait faire notre bois de chauffage autrement» plutôt que juste garrocher, si vous me prêtez l'expression, la réglementation.

400 Alors, il y a plusieurs choses qui peuvent se faire sans réglementation, puis qui risquent peut-être que ça va prendre plus de temps, mais qui risquent d'avoir un impact plus positif pour ce qui est notre objectif, c'est-à-dire le maintien de la biodiversité.

405 L'autre chose aussi, c'est ce qu'on voit poindre, la question de négocier entre un changement de vocation et ce que les gens veulent bien appeler des droits acquis. Je pense que soulever, essayer de faire deux poids, deux mesures pour des gens et des utilisateurs qui sont déjà en place... parce que c'est sûr que c'est un défi. D'habitude, on fait des aires protégées pour prévenir l'utilisation de l'homme sur un territoire donné. Maintenant, et ce qui risque d'arriver dans le reste du Québec si on veut aller au bout de la stratégie, c'est de choisir des territoires où il y a déjà des gens qui sont en place.

410 C'est tellement fort, les droits acquis, je ne sais pas si ça ressort dans les mémoires que vous avez vus, mais on a même proposé à un moment donné – puis j'étais heureuse que, finalement, la recommandation ait pas porté fruit – j'ai entendu une proposition qui disait: «Bon, bien, on va faire l'aire protégée, mais pour pas perdre nos droits acquis de nos bateaux, on va exclure les lacs de la réserve de biodiversité.»

420 On voit qu'on essaie de dire: «Bien, Norbord n'avait pas de droits acquis sur ce territoire-là, on peut créer une aire protégée, mais les utilisateurs, eux autres, en ont, puis ça pourrait être des droits juste pour nous qui demeurons dans la réserve et pas pour les utilisateurs qui viendraient de l'extérieur.»

425 Moi, je pense que c'est un bien public, puis si c'est le maintien de la biodiversité, il va quand même falloir accepter que les gens soient dérangés. Puis si on va dans le sens de création de la réserve, c'est en acceptant que les gens soient dérangés.

430 Je pense que je vais passer par-dessus les points, si vous avez des... par exemple, je vais peut-être juste donner un exemple sur le bois de chauffage. Si on se fait dire qu'il n'y en a pas assez de bois de chauffage pour maintenir l'approvisionnement qui est demandé par les résidants, bien, il va y avoir des solutions alternatives. On ira à l'extérieur. On se mettra ensemble pour mettre le bois dans le pick up plutôt que par motoneige. Puis si notre objectif principal, c'est le maintien de la biodiversité, il faut aller dans ce sens-là.

435 Pour ce qui est du Conseil de conservation, on est d'accord avec la proposition qui vient d'être amenée, c'est-à-dire de créer deux conseils de conservation distincts. Je pense que les enjeux sont vraiment différents en ce qui a trait à la réserve du lac Sabourin et ceux qui concernent l'aire protégée Vaudray-Joannès.

440 On parle vraiment ici, dans l'aire protégée Vaudray-Joannès, d'un défi qui est différent de tous les autres territoires protégés, c'est-à-dire de faire une réserve avec des gens qui sont en place. Le ministère parle d'un modèle de développement durable, mais je pense que ça va se faire vraiment avec les gens qui sont en place.

445 On parlait du sentiment d'appartenance. Si les gens sont de plus en plus impliqués, je pense que c'est ça, c'est quand on est en train de travailler un projet collectif, qui est de créer un territoire particulier, je pense qu'on se demandait comment augmenter le niveau de... comment l'aire protégée pourrait faire en sorte d'augmenter le niveau d'appartenance. Bien, c'est quand la population travaille à faire un projet, c'est là que le sentiment d'appartenance est créé.

450 Et l'Association forestière est prête, elle aimerait faire partie de ce conseil de conservation là. La mission de l'association, c'est déjà de faire la sensibilisation du public. On a déjà entrepris des choses qui vont dans le sens attendu du ministère de l'Environnement quant au conseil de conservation, aux objectifs qui mèneraient le conseil de conservation.

455 Dans le fond, vous voulez vous faire dire aussi: est-ce que après qu'on l'a créée, cette aire protégée là, est-ce qu'elle peut vraiment vivre avec les objectifs? Bien, on est venu vous dire que l'Association forestière était prête à mettre l'épaule à la roue et qu'elle était déjà, avec son centre éducatif, avait déjà des infrastructures, avait déjà du personnel, parce qu'il va falloir de l'huile de bras à un moment donné, c'est pas juste des bénévoles sur un conseil de conservation, 460 et que l'Association forestière était heureuse de pouvoir s'impliquer dans ce projet de société là.

LE PRÉSIDENT :

465 Merci, madame Lessard. On va poursuivre tout de suite. Donc, vous, vous considérez que conservation puis activité humaine, c'est compatible?

Mme ISABELLE LESSARD :

470 Oui.

LE PRÉSIDENT :

475 Vous allez voir que c'est une question que je vais poser à plusieurs personnes. C'est qui l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue? Vous nous dites que vous avez à peu près 700 membres individuels et corporatifs. Pouvez-vous nous faire une petite description ou nous dire à peu près quels sont les milieux représentés? Est-ce que, par exemple, ce qui m'intéresse entre autres, c'est de savoir si les compagnies forestières en sont membres?

480 **Mme ISABELLE LESSARD :**

485 Les compagnies forestières en sont toutes membres. On a à peu près le quart de nos membres qui sont des gens du milieu de l'enseignement, de la recherche, des écoles primaires. On a des représentants des groupes environnementaux. On a des représentants des producteurs forestiers privés, des gens des associations de chasseurs, pêcheurs. On a des représentants des groupes de développement régionaux, locaux, Ville, MRC, service d'aménagement. Je pense qu'à peu près...

490 C'est sûr qu'il n'y a pas tout le monde qui est membre de l'Association forestière. C'est peut-être le parti un peu d'une association qui essaie de brosseur large, de faire en sorte que certaines personnes qui ont des points de vue bien particuliers ne s'associent pas à un groupe comme le nôtre qui essaie, dans le fond, de ramener société et environnement et économie, essayer de faire vivre ça ensemble.

495 Ça fait qu'il y a des gens qui sont seulement pour l'économie, ça leur tente pas de s'associer avec quelque chose qui essaie de faire une place à l'environnement. Puis il y a des gens qui sont pur environnement, qui ont pas envie de s'associer à un groupe comme le nôtre, qui veut faire de la place à l'économie aussi. Des fois, on se sent entre deux chaises, mais c'est à peu près ça.

500 **LE PRÉSIDENT :**

505 Bon portrait, merci. Ça m'éclaire. Vous dites quelque part dans votre mémoire aussi que sur la base de critères écologiques uniquement, plusieurs autres territoires de la région auraient mérité ou auraient pu se qualifier aisément. Si on parle d'intérêt ou de priorité, est-ce que la réserve proposée garde tout son intérêt ou est-ce qu'il y en a qui, de façon prioritaire, mériteraient d'être considérées avant celle-là?

Mme ISABELLE LESSARD :

510 Je ne remettrai pas en question... en fait, le fait que la population ait voulu ce territoire-là, pour moi prend le dessus sur d'autres territoires qui auraient pu être jugés, puis ont déjà été jugés plus pertinents au niveau écologique. Mais celui-ci l'est, de toute façon. De toute façon, au niveau de l'écologie, on est en retard dans la protection du territoire en Abitibi-Témiscamingue. Donc, celui-là, en plus la population l'a voulu, on y va.

515 **LE PRÉSIDENT :**

520 D'accord. Vous avez mentionné que, bon, il allait falloir remettre en question quelques idées sur les droits acquis. Est-ce que ce sont ceux nommément que vous énumérez dans le mémoire ou s'il y a d'autres éléments que vous voulez nous faire valoir?

Mme ISABELLE LESSARD :

525 Bien, je pense que j'ai traité, l'association a traité dans son mémoire les principaux, ceux qu'on voyait les plus chatouilleux au niveau des droits acquis. Bien, c'est sûr qu'il va se présenter d'autre chose au fur et à mesure. Je pense que le ministère a essayé de voir, a essayé de prévoir ce qui pourrait être chatouilleux.

530 Mais quand on parle, exemple, de la rationalisation des sentiers, on parle de fermer des sentiers parce qu'on sait que ça a un lien direct, l'ouverture du territoire a un lien direct avec le maintien de la biodiversité, ce n'est pas au lac Joannès qu'on va le découvrir. Mais il ne faudrait pas que ça dérange personne. Si j'ai un sentier qui passe à travers ma tourbière, mais qu'il y a mon camp de chasse au bout, il faudrait que j'aie encore le droit d'utiliser ce sentier-là.

535 Mais à un moment donné, si on dit qu'on veut améliorer ça, peut-être que ce n'est pas de mettre une réglementation où, demain matin, ce droit-là est terminé, mais je pense qu'il y a quand même à faire un libellé de la création de cette aire protégée là, qui dit qu'il y a des usages qui pourraient être laissés tombés.

540 **LE PRÉSIDENT :**

Ou remis en question.

Mme ISABELLE LESSARD :

545 Remis en question, carrément. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

550 Pour les embarcations motorisées, vous mettez ça dans les mains du conseil de conservation?

Mme ISABELLE LESSARD :

555 Oui. Je pense qu'à ce moment-ci, je pense que le ministère, c'était de bonne foi, je pense qu'il a fait un projet qui, à mon sens, allait plus dans le sens de la prévention d'un problème que de la résolution d'un problème qui existerait.

560 Je pense que j'ai en plus la chance d'être résidente du lac Joannès, d'y passer ma vie, puis je ne suis pas moi-même... je suis assez sensible par rapport aux embarcations à moteur, j'en ai pas personnellement, puis je ne suis pas particulièrement importunée sur ce qui se passe sur ces lacs-là. Je vous dis, il n'y a pas beaucoup d'intérêt à avoir des grosses embarcations, puis on n'a pas une clientèle qui fait le tour. On est, comme le disait le président de l'association déjà, il y a quand même un niveau de sensibilité à la protection de l'environnement qui est assez
565 élevé aux lacs Vaudray-Joannès.

570 Je pense que c'est un cas, moi, c'est une raison pour laquelle j'avais choisi ce secteur-là. Ce n'est pas des secteurs où les gens ont beaucoup déboisé sur le bord de leur résidence. Donc, question de berges, ce n'est pas des berges qui sont très abruptes non plus. Donc, comme il n'y a pas beaucoup d'embarcations, on n'est pas dans un lac en Estrie où là ça devient un enjeu.

575 Et, de toute façon, une réglementation, c'est pas toujours la voie la plus profitable de régler un problème. On le voit dans des secteurs dans le reste du Québec où on a fait... ce sont les résidants qui ont eux-mêmes choisi à un moment donné d'interdire soit les motomarines, soit les embarcations. Ça a été un choix qui est venu de la sensibilisation des gens face à un problème qu'ils vivaient.

580 Présentement, les résidants vont vous dire: «On le vit pas.» Les biologistes vont vous dire: «Il y en a pas de problème d'érosion des berges.» Bon, si jamais le problème se pose, le Conseil de conservation, je pense que c'est son rôle. Je verrais pas pourquoi, à ce moment-ci, on aurait absolument à trancher avec une réglementation.

585 Puis en même temps, la réglementation du ministère a été drôlement proposée. Elle parlait plutôt de force de moteur que vraiment ce qui est visé, donc c'est la réduction de la pollution. Mais ce qu'on nous disait, moi, je ne suis pas une fille de moteur, mais ce qu'on nous disait, c'est que justement la technologie évolue, puis que ce n'est plus nécessairement une question de force de moteur. C'est vraiment, il y a différents types de moteurs qui sont moins polluants, quelle que soit leur force, en tout cas. Dans le fond, il faudrait viser l'objectif plutôt que juste une catégorie mécanique.

590 **LE PRÉSIDENT :**

595 J'ai bien saisi le message, je pense qu'on a fait le tour. Je vous remercie beaucoup, madame Lessard. Merci.

J'appelle maintenant monsieur Luc Lavoie. Bonsoir, monsieur Lavoie.

M. LUC LAVOIE :

600 Bonsoir! Moi, je vais présenter mon mémoire, je vais le lire.

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.

605 Ça termine mon mémoire. Si vous me le permettez, j'aimerais rajouter deux petits commentaires auxquels j'ai pensé, des choses que j'aimerais rajouter, en m'en venant en auto. Lors des premières rencontres qu'on a eues avec le ministère de l'Environnement, moi, j'étais présent, puis il y avait plein de gens d'invités. Puis il y a un monsieur qui m'a dit: «Il y a un proverbe qui dit que lorsque le ministère met le pied dans l'étrier, t'es sûr de perdre ton cheval.» À l'époque, ça m'a fait sourire. Maintenant, je sais que cet homme avait raison.

610

Il y a une autre chose. Je trouve qu'on ne met pas de l'énergie à la bonne place. Plutôt que de vouloir protéger la biodiversité au Québec, on serait mieux de s'attaquer à ceux qui la détruisent. Là, on pourrait parler de développement durable. C'est terminé.

615

LE PRÉSIDENT :

620

Merci, monsieur Lavoie. S'il vous plaît, s'il vous plaît. Merci. Si je vous comprends bien, ce que vous me dites, en tout cas, si je lis votre dernier paragraphe avant vos commentaires rajoutés, c'est que si la proposition va de l'avant telle qu'elle est proposée, vous avez quelque part l'impression de plus être chez vous.

M. LUC LAVOIE :

625

Oui. Puis ça, c'est mon opinion, puis je crois qu'il y a d'autres gens qui la partagent, mais je peux pas parler pour eux autres.

LE PRÉSIDENT :

630

On va entendre plusieurs personnes au cours des trois jours. Ce que j'aimerais savoir, vous nous avez parlé du conseil. Qui vous voyez sur ce conseil? J'ai bien retenu le fait que vous voulez voir une majorité de représentants des utilisateurs, des villégiateurs ou des résidents des deux lacs. Qui vous voyez sur ce conseil? À part ça, est-ce que vous remettez en question ou...

M. LUC LAVOIE :

635

640

Non. Bien, je crois qu'il y avait quand même des personnes-ressources qui sont importantes. Comme je disais au début, je trouve que le projet, c'est une bonne idée. Il s'agit de le faire intelligemment. Puis je crois qu'il y a des personnes-ressources qui seraient utiles, des gens, des biologistes, puis je me rappelle pas trop qu'est-ce qu'il y avait... tous les gens qu'il y avait dessus. J'ai l'impression qu'il y a des gens aussi peut-être qui sont là-dessus seulement pour que ça paraisse bien, peut-être. Mais ceux qui sont vraiment concernés, c'est ceux des lacs Joannès-Vaudray. Puis comme je vous dis, des biologistes, ça serait intéressant, des gens de métier là.

645

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, vous concevez quand même qu'il est possible de faire les deux, de préserver le territoire tout en l'utilisant de façon...

650 **M. LUC LAVOIE :**

Oui. C'est sûr, sûr, sûr. Moi, comme je le disais aussi, j'en ai parlé, l'homme, c'est un maillon de plus. Si les choses sont faites intelligemment, il y a moyen de faire. On peut aller loin.

655 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup, monsieur Lavoie.

660 **M. LUC LAVOIE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

665 Alors, j'appellerais maintenant, monsieur Marcel Aubin, s'il vous plaît.

M. MARCEL AUBIN :

Bonsoir!

670

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Aubin!

675 **M. MARCEL AUBIN :**

Ça va bien?

LE PRÉSIDENT :

680

Oui. Vous-même?

M. MARCEL AUBIN :

685 Très bien. Là, je le sais pas où que monsieur Lavoie a pris ma copie, par télépathie, mais il a tout dit à peu près qu'est-ce que je voulais dire.

LE PRÉSIDENT :

690

On va vous écouter.

M. MARCEL AUBIN :

Probablement dans le même territoire, dans le territoire du lac Vaudray.

695

LE PRÉSIDENT :

Je vous écoute, monsieur Aubin.

700

M. MARCEL AUBIN :

Bon, bien, je vous remercie d'avoir éloigné la date de l'assemblée pour les chasseurs. Ça nous a permis d'aller à la chasse tranquille puis, après ça, l'assemblée. Ça fait qu'on vous en remercie. C'est déjà un bon point. Tu sais, c'est déjà de quoi de bien là.

705

Mais j'ai arrivé au lac Vaudray en 1969-70. La route était pas carrossable. On pouvait pas rouler avant le 15 de mai. Il fallait rouler en 4 X 4. Puis là, bien, qui vient à bout de passer se rend chez eux. Aujourd'hui, on a une route qui a de l'allure. On a travaillé dur, tous les membres ont travaillé avec l'aide de l'association. L'association, ça, c'était notre boss. Puis ils ont travaillé dur, puis j'en suis fier. Parce qu'aujourd'hui, on roule en auto, autant l'été que l'hiver, puis ça va bien.

710

En 1970, il n'y avait pas d'électricité. On avait la lampe à l'huile puis le propane pour s'éclairer. Puis le poêle à bois pour faire cuire nos toasts. Ça fait que là, aujourd'hui, on a l'électricité. On a payé pour ça. L'Hydro, eux autres, sont bien indépendants. Eux autres, ils marchent à coup de milliard, puis ils planteront pas trois, quatre poteaux si c'est pas rentable. Ils ont dit: «Il faut que vous payiez.» Mais ils ont adouci les choses. On en a fourni une partie, beaucoup de membres s'en rappellent. On en a fourni une partie, eux autres aussi, puis on a eu l'Hydro-Québec. Là, on était contents. L'association avait bien travaillé, puis tous les membres. Mais on a payé de notre poche une partie. Pareil comme la route, on a payé de notre poche une partie. Le pavé, l'asphalte sec, le macadam, on a payé de notre poche une partie, tous les membres ont payé. Bien, membres ou pas membres là, en tout cas, les résidants là, ils ont payé.

715

720

725

Aujourd'hui, après que tout est fait ou presque tout fait, les Ressources naturelles, on les a pas vus dans ce temps-là non plus pour nous donner un coup de main. L'Environnement non plus, on les a pas vus dans ce temps-là. On était loin, mais on était bien. On était heureux. Mais c'est pas eux autres qui sont venus nous aider. Pantoute. On les a pas vus. Aujourd'hui que tout est fait, que tout va bien, ils se gonflent la bedaine, ils se pètent les bretelles, puis ils viennent faire leur loi. Ils viennent nous dire: «Tu coupes pas de bois. Tu passes pas là avec ton quatre roues. Ton bateau est trop gros. Tu pollues.»

730

LE PRÉSIDENT :

On va juste faire une petite nuance, monsieur Aubin. C'est pas fait encore.

735

M. MARCEL AUBIN :

Pardon?

740

LE PRÉSIDENT :

C'est pas fait encore. Je veux juste faire la nuance. Ça pourrait arriver, mais c'est pas fait encore. On s'entend?

745

M. MARCEL AUBIN :

Vous voulez dire pour le... non, non. C'est ça. Ah! oui, je comprends là. Je sais ce que vous voulez dire. Mais en tout cas, ça s'annonce pour ça. Ça s'annonce pour ça quand même.

750

Bien, moi, pour moi, j'aime discuter. J'aime parler. Bien, pourquoi l'année passée – vous dites que c'est pas fait encore – puis l'année passée, on n'a pas coupé de bois? Tu sais, on n'a pas eu le droit de couper de bois. Une chance que j'avais pris de l'avance. Je vous ai dit l'autre jour... non, non, bien, écoutez bien. Je vous ai dit l'autre jour: Kurtz, il joue avec des chiffres, des cartes, des petites affaires. Moi, je préviens d'avance. Puis je sais pas pourquoi, j'ai dit: «Cette année, je vais tout couper ma coupe. Dix-huit cordes. Je vais tout le couper. Même si j'en brûle rien que dix cordes, je vais couper mon dix-huit cordes.» J'ai pris de l'avance pendant deux ans.

755

Bien, savez-vous que l'hiver passé, j'étais content d'avoir mon avance de faite? Je m'en foutais, c'était moi qui se pétais les bretelles, là. J'ai dit: «Mais là, cette année, il faut que j'en fasse un petit peu si je veux me tenir en forme.» Puis l'fun, le plaisir, comme monsieur Lavoie disait, c'est le plaisir aussi qui est important.

760

Puis mes enfants, ils avaient sept, huit ans, ils venaient avec moi au chalet. Dans ce temps-là, c'était juste un chalet, mais là c'est une maison. On vit là à l'année. Puis aujourd'hui, les jeunes, c'est juste qu'est-ce qu'on entend parler: lac Vaudray, puis chalet. Ils ont été élevés dans ça. Ils sont rendus à trente quelque années, puis ils ont aimé leur jeunesse, puis ils aiment encore ça. C'est important ça, je pense.

765

L'Environnement, les bateaux, ils disent: «Ah! Les bateaux polluent.» Moi, je me suis informé, puis l'autre jour, je vous l'ai dit que j'avais la réponse avant la question. Vous vous rappelez?

770

LE PRÉSIDENT :

Oui.

775

M. MARCEL AUBIN :

780

Bon, c'est vrai, je l'avais la réponse. C'est pas moi qui l'a trouvée, la réponse. J'ai appelé le monsieur de qui de droit, le spécialiste. Quand il y a quelque chose que je sais pas, moi, je vais voir le spécialiste, puis je dis: «C'est quoi telle affaire?» Mais quand le spécialiste te dit telle chose, il n'est pas supposé de se tromper. Puis c'est pas dans son intérêt, non plus. Je

785

le savais, la réponse.

On parle de pollution sur le lac à cause de bateaux. Bien, comme monsieur Lavoie disait, puis je l'ai marqué ici, on met pas notre énergie à la bonne place, puis on met pas notre argent, tous les contribuables, on met pas l'argent à la bonne place. On met ça dans des places qui ont pas d'allure. Pour eux autres, ils ont de l'allure. Mais pour nous autres, «no way», ils ont pas d'allure.

790

Puis qu'ils regardent donc d'où que ça crache des tonnes de pollution, des tonnes. De la pollution de toutes sortes. Quand il y a un vent nord-ouest, c'est le lac Vaudray qui est la cible de la pollution. On n'en parle pas. Pantoute. On n'en parle pas. C'est normal. Puis je l'ai dit à un monsieur du ministère de l'Environnement, je suis rendu chum avec. Oui. Je le rencontre, puis je suis heureux, parce que je dis ma façon de penser. Puis il me dit: «C'est vrai.»

795

Mais savez-vous qu'est-ce que j'ai appris dans la vie? C'est pas à l'école que je l'ai appris. C'est pas avec un secondaire II que je l'ai appris. C'est avec l'expérience de la vie, à tous les jours, accumulée. Puis dans la vie, quand tu as la chance de parler à un plus connaisseur que toi, tu le fais. Puis quand tu as de quoi à demander, même si c'est un petit, le plus petit des petits, il peut te montrer une leçon. Tu peux apprendre. Ça veut pas dire de le faire, mais tu peux le mettre dans ta mémoire, puis dire: «Écoute, je vais penser à ça. Peut-être bien que t'as raison.»

800

805

Bon, bien, il faut que tu prennes conseil d'un plus petit que soi aussi. Puis tu peux parler à un plus instruit que soi. Moi, ça, moi, quand je parle à quelqu'un de plus instruit que moi, là, je suis heureux, monsieur, parce que je m'instruis. Mais pourquoi le gouvernement prend pas, au lieu de dire: «C'est nous autres qui fait les lois», pourquoi ils disent pas: «Bien, écoute, on va vous écouter. On va prendre le temps de vous écouter, puis on va discuter qu'est-ce qui peut être bon.»

810

On vit au lac Vaudray, ça fait trente ans, puis ils arrivent, puis ils nous tapent sur les doigts. «Tu fais plus ça.» Bien voyons donc! On faisait ça, ça fait trente ans qu'on fait ça. J'ai été m'installer au lac Vaudray, moi, parce que j'étais heureux d'être là. Avoir su la «chipoterie» qui se passe, en 99, la maison, «no way», je pense pas qu'elle aurait été là. Elle aurait été peut-être dans une autre place.

815

Par contre, je suis pour la protection de la forêt. Oui, monsieur. Je suis à 100 %. Je suis pour la protection de la forêt, mais qu'ils ne nous punissent pas pour les «skideuses» qui te font des traces de trois pieds de creux dans des – moi, j'appelle ça des «swamps» – dans les marais,

820

puis après ça ils nous punissent parce qu'il faut pas aller couper une bûche de bouleau là parce qu'on brise la forêt.

825

L'autre jour, je suis déçu qu'il y ait pas de ministère ici à soir de l'Environnement, puis de...

LE PRÉSIDENT :

830

Il y en a. Ils ne sont pas en avant, mais ils vous écoutent dans la salle.

M. MARCEL AUBIN :

835

Vous pensez?

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait.

840

M. MARCEL AUBIN :

Ah! oui?

845

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait.

M. MARCEL AUBIN :

850

Ah! Je suis content. Au moins, il y a ça. Non, mais on est là pour discuter. Il faut discuter, puis il faut parler. Puis l'autre jour, je vous ai dit, monsieur le président, j'aime ça parler fort, puis que je comprendre. Parce que je suis un peu sourd. Il y en a qui parlaient, je me demande quelle sorte de statue c'était là. Comme monsieur Lavoie disait, c'est un peu marionnette, je sais pas, moi, téléguidé. Il faut que tu sois franc, ferme. Tu parles fort, puis qu'est-ce que tu dis, il faut que tu saches qu'est-ce que tu dis. Il faut que tu le saches.

855

Tu dis pas à un soudeur: «Écoute, fais ça de même», si tu sais pas le faire. Mais si le patron sait le faire, il dit au soudeur: «Hey! C'est de même qu'on travaille.» Bon, bien, on a des bons résultats. Puis quand on prend le conseil de plus petit, on a des bons résultats. Puis quand on s'informe à plus haut, on a des bons résultats.

860

C'est un peu ça que ça résume, parce que monsieur Lavoie a quasiment tout dit qu'est-ce que je voulais dire. Là, j'ai plus rien à dire, moi là.

865

LE PRÉSIDENT :

Bien, monsieur, quand vous dites...

870 **M. MARCEL AUBIN :**

Ah! oui, excusez. Je m'excuse. Parce que je suis pas un écrivain, j'ai demandé à ma secrétaire à matin, puis elle avait pas le temps, de m'écrire ça, puis de me démêler ça. J'ai dit: «C'est correct. J'ai pas de problème.» Moi, le gouvernement, quand il se met les pieds en quelque part là, il se met le nez en quelque part, ça va pas toujours bien. C'est ça je veux dire. 875 Des fois, ça va bien. Des fois, ils font des choses qui ont de l'allure un petit peu. Mais ça coûte cher en désespoir. Bien trop cher.

Qu'est-ce qui se passe avec le petit rond de biologie? Premièrement, bio, ça, ça veut 880 dire régénération naturelle. Sans aucun engrais, comme on peut dire, pour qu'on se comprenne. Ça se protège par la nature. Il faut pas briser rien. Voyons, j'ai perdu le fil... Ah! oui. Quand le gouvernement se met les pieds en quelque part, ça va pas tout le temps bien. Oh! non, monsieur, ça va pas tout le temps bien. Je te dis que des fois, c'est difficile à vivre. Oui, oui. J'en ai la preuve.

885 Notre bouleau, il meurt. Le bouleau au lac Vaudray, il est tout après mourir debout. Des bibittes. Tu sais, c'est l'environnement. Des bibittes. Pourquoi mes beaux bouleaux sont morts? Pourquoi je m'en vais à la chasse, v'là deux ans, trois ans, j'avais des belles talles de bouleaux, ils sont après tout mourir debout. Puis j'ai demandé au gars des coupes de bois: «Peux-tu me 890 donner la permission, la coupe, je vais la payer. Je vais aller couper le bois, il est tout après mourir. Il est tout après sécher. Puis dans deux ans, il va être fini.» Il me le donnerait, puis j'irais pas le couper. Bien non, je vais amener des barbeaux chez nous.

Le gouvernement, notre cher gouvernement, il y avait trop d'outardes aux États-Unis. Ils 895 ont été casser quatre millions d'oeufs dans le Grand Nord, les oeufs, les oeufs d'outarde, à peu près, que j'ai pogné à la télévision. C'était pas supposé de se parler. Pourquoi qu'ils ont été casser ça? Pourquoi qu'ils ont pas ouvert la chasse aux chasseurs, dire: «Écoute, chasse l'outarde. Puis on cassera pas les oeufs.»

900 En Estrie, il y en a un qui me disait à l'oreille: «Les coccinelles, c'est le gouvernement qui a étendu ça.» «Hein? T'es pas sérieux!» J'ai été à la chasse au chevreuil, j'ai revenu, mon pick up était plein de coccinelles. La cabine, il y en avait partout. Ça a pas d'allure.

LE PRÉSIDENT :

905 Monsieur Aubin...

M. MARCEL AUBIN :

910 Ils ont dit: «C'est le gouvernement qui a fait ça.» J'ai dit: «Câlik».

LE PRÉSIDENT :

Vous arrivez au bout de votre temps, monsieur Aubin.

915

M. MARCEL AUBIN :

Oui?

920

LE PRÉSIDENT :

Oui. Pouvez-vous revenir à Vaudray-Joannès, s'il vous plaît? Il vous reste deux, trois minutes.

925

M. MARCEL AUBIN :

Deux minutes?

LE PRÉSIDENT :

930

Oui.

M. MARCEL AUBIN :

935

O.K. Pas de problème. Non, non, mais c'est pas correct. Tu sais, des fois, c'est pas tout des bonnes choses qu'ils font. Bien, là, les coccinelles, je le sais pas. C'est des affaires que j'ai entendu parler, là. Je veux pas mettre de chicane, puis de couteaux tirés avec personne.

940

En terminant, de tout coeur, de tout coeur, j'espère que si on a une réserve, que ça va bien se dérouler. Dans l'avenir, il va y avoir moyen de discuter, puis ça va bien se dérouler pour que tout le monde soit heureux. Tu sais? C'est ça que je souhaite, moi. Que tout le monde soit heureux, puis tout le monde vive, puis dise: «Au lac Vaudray, on est bien dans notre petite réserve.»

945

Une autre chose. Juste ça, puis je finis. Garanti, promis. O.K. Correct. Vous êtes gentil, vous. Là, là, monsieur le président, moi, on parlait de 40 % des membres de direction de je sais pas quoi, en tout cas. Si c'était juste de moi, ça serait toute l'association au complet qui s'occuperait de notre petite réserve. Avec deux membres délégués, un des Ressources naturelles, puis un délégué pour l'Environnement. Deux délégués. Deux. Puis notre conseil là, 950 notre association ferait le reste, parce que ça fait trente ans que c'en est une petite réserve. Puis on s'en occupait de notre petite réserve, puis notre petite réserve est en santé.

C'est à peu près tout parce que le monsieur Lavoie, bien, il a copié ma lettre, puis...

955 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non. Vous ne devez pas prêter des intentions à monsieur Lavoie. Monsieur Aubin, merci beaucoup. Puis je vais quand même vous donner l'occasion de commenter. Là, vous venez de nous donner une condition qui ferait que ça serait acceptable à vos yeux, c'est le conseil. Est-ce qu'il y en a d'autres qui feraient que le projet serait acceptable, à part celle-là, puis est-ce qu'il y en a qui seraient pour vous non recevables, qui feraient que le projet ne serait pas acceptable?

965 **M. MARCEL AUBIN :**

Non recevables?

LE PRÉSIDENT :

970 Oui?

M. MARCEL AUBIN :

975 Être puni pour des choses qu'on ne fait pas. Ça, je peux-tu vous donner un petit exemple? Deux enfants, un père de famille, une mère de famille, deux enfants. Il y en a un, c'est un vrai petit bandit. L'autre, 90, 95 à l'école, puis je te dis que ça marche, puis il étudie, puis ça va. Il y en a un qui casse un verre. Celui qui est bon à l'école, il casse un verre. Il mange une maudite volée. Pourquoi qu'il mange une volée? Parce qu'il a cassé un verre? Non, non, non. On se fait taper sur les doigts à cause des bûcheuses, puis des «skideuses», puis le tapage qu'ils font, puis la scrap qu'ils font. Pourquoi? Il y a-tu une raison? Il y a-tu une raison de...

980
985 Moi, j'ai remarqué de quoi, monsieur le président, puis je suis pas un gars de haute université là pour la forêt. Bien, je me suis aperçu que la vieille forêt poussait moins vite que la neuve. La jeune forêt, disons de dix, douze pieds, elle pousse plus vite que la vieille forêt de quarante, cinquante ans. Pourquoi? Je le sais pas. Je le sais pas. Quelqu'un pourrait me le dire. Je serais heureux.

990 Je suis pour, mais je veux pas être puni pour des niaiseries. C'est juste ça. Je veux continuer à vivre pareil comme si rien était, je continue pareil à faire attention, puis pas briser rien pour rien. C'est juste ça. Mais si on est pour être puni, «no way», je veux plus rien savoir.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Bien compris le message.

995

M. MARCEL AUBIN :

C'est beau?

1000

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Aubin.

M. MARCEL AUBIN :

1005

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1010

S'il vous plaît, s'il vous plaît. Je vais juste profiter pour faire une petite remarque. En première partie, j'ai demandé à la salle d'éviter les marques d'appréciation ou de dépréciation. Ça permet juste de garder un climat plus tranquille. Alors, j'apprécierais pour la suite. Je vous remercie beaucoup. On va prendre une petite pause, dix, douze minutes, et on recommence après. Merci, monsieur Aubin.

1015

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1020

LE PRÉSIDENT :

Alors, pendant que vous finissez de vous installer, je vais appeler madame Jacinthe Châteauvert pour le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue. Bonsoir, madame Châteauvert!

1025

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

Bonsoir, monsieur le président!

1030

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute.

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1035

Au Conseil régional de l'environnement, on a voulu démontrer en partant notre intérêt pour les réserves de biodiversité en démontrant l'importance que ça a, qu'on ait enfin des territoires qui sont protégés à la grandeur du Québec. On tient aussi à remercier les groupes et les individus qui ont fait la présentation des deux aires protégées qu'on traite ce soir parce que, nous, notre

1040

mémoire porte autant sur l'aire du lac Sabourin que l'aire du lac Vaudray-Joannès. Donc, on aimerait les remercier et on remercie aussi le ministère de l'Environnement de les avoir retenus, et ça a permis de documenter beaucoup ces deux territoires-là à la grandeur de l'Abitibi-Témiscamingue.

1045

On tient aussi à préciser qu'on aurait aimé qu'il y ait un pourcentage de 12 % d'aires protégées au Québec et non pas 8. Cependant, on comprend qu'il faut qu'il y ait un début à tout, mais on tenait à préciser qu'un 12 % serait plus intéressant.

1050

Aussi, on veut préciser qu'il faut protéger plusieurs écosystèmes qui incluent la forêt boréale, mais il faudrait aussi rappeler que le pourcentage devrait être réparti à la grandeur de la province et non pas juste dans des régions... parce que le ministère de l'Environnement a commencé par les régions plus au nord, qui sont moins habitées, peut-être plus faciles d'installer des aires protégées dans des secteurs où qu'il y a moins de résidents, malgré que ceux du lac Vaudray-Joannès et du lac Sabourin sont des secteurs plus de villégiature, plus habités. Mais on

1055

tenait quand même à préciser que c'est important qu'ils soient répartis à la grandeur du Québec.

1060

On tient aussi à préciser que les aires protégées, ça comprend des zones forestières productives, mais ça comprend aussi des lacs, des tourbières, du roc. Donc, il ne faut pas, comment je pourrais dire, il faut penser que les aires protégées, on dit: ça représente 8 % ou 12 % du territoire, sauf que ce territoire-là est pas juste composé de forêt. Il y a plein d'autres choses. On le voit dans les aires qu'on traite aujourd'hui.

1065

Un des points importants dans notre mémoire, c'est le maintien de la qualité de l'eau dans les écosystèmes, surtout lac Vaudray-Joannès, étant donné qu'on est sur un esker, ça devient d'autant plus important. Puis on pense que dans le temps, parce qu'une aire protégée, pour nous, c'est une prévision à très long terme, que ça va améliorer le bien-être des utilisateurs et aussi le maintien de la vie aquatique et de toute la biodiversité à l'intérieur des deux aires. Et, bien sûr, il faudra adapter l'économie de ces secteurs-là en fonction des nouvelles aires protégées.

1070

Il y a aussi le Centre éducatif forestier, à notre point de vue – qui est géré par l'Association forestière – ça va leur donner un élément supplémentaire de sensibilisation de la population avec l'aire protégée du lac Vaudray-Joannès parce qu'eux sont situés dans celle du lac Vaudray-Joannès. Et dans celui du lac Sabourin, il y a également une érablière, ça fait que ce promoteur-là pourra se servir de l'aire protégée comme milieu de sensibilisation ou de modification ou de

1075

changement de ses activités pour allonger sa période de travail, etc.

1080 Ce qu'on veut apporter, je vais passer les recommandations par rapport aux éléments plus précis sur les aires, puis ce que je peux dire, c'est qu'on recommande certaines choses, puis il pourrait y avoir des applications graduelles. Je comprends que depuis les annonces potentielles des aires protégées, il y a eu des arrêts de certaines activités, mais il y a des applications qui pourraient être graduelles, peut-être ça serait moins drastique.

1085 Donc, on va commencer avec la qualité de l'eau. Concernant la qualité de l'eau, dans le but de protéger les plans d'eau dans les deux réserves, on incite le ministère de l'Environnement à sensibiliser les citoyens résidants afin qu'ils posent des gestes concrets pour améliorer la qualité de ceux-ci. Et la qualité des plans d'eau dépend en partie de la qualité de leurs berges.

1090 Et, à l'instar de ça, nous recommandons que le barrage, qui est justement situé à l'exutoire du lac Vaudray, il devrait être maintenu à une hauteur constante, sans qu'il y ait interférence de la part des citoyens sur le niveau du plan d'eau. Des variations anormales créent de l'érosion des berges, ce qui pourrait être néfaste sur la qualité du lac en général.

1095 Également, au lac Sabourin, on recommande une bande de protection riveraine de 240 mètres qui suivrait le pourtour du rivage nord du lac Sabourin, puis qui permettrait de conserver la qualité du plan d'eau, parce que l'aire protégée s'arrête juste au bord du lac.

1100 Étant donné toujours en fonction des berges puis de l'importance de conserver de la végétation, on recommande aussi que les citoyens soient incités à renaturaliser leur portion de rive par des espèces végétales appropriées. Bien sûr, dans le cas que ça se pose comme problème.

Toujours dans le même esprit de conservation et de préservation des berges, on recommande l'interdiction des motomarines sur tous les plans d'eau des aires protégées.

1105 Toujours en fonction de la qualité de l'eau et de la protection, qui est quand même une des priorités pour nous au Conseil régional de l'environnement, on recommande de limiter les forces des moteurs, comme le ministère de l'Environnement le suggère, à 30 chevaux-vapeur, sauf pour les cas d'urgence, et ce, pour tous les lacs situés dans les aires protégées. Et on recommanderait aussi d'interdire les embarcations à moteur sur tous les autres plans d'eau et, à ce moment-là, pour nous, à long terme, on aurait une préservation de la qualité de l'eau dans les lacs des deux réserves de biodiversité.

1115 Et concernant les installations sanitaires, on dit que c'est important qu'il y ait des mesures prises dans le but d'inciter les citoyens d'adopter une installation sanitaire efficace. Ce qu'on voit par rapport au lac Vaudray-Joannès, c'est qu'il y a des changements de comportement qui ont été constatés, et on recommande aux résidants de poursuivre leur effort d'amélioration dans leur système sanitaire, de façon à ce que la totalité de ces derniers détiennent une installation efficace. Puis je précise bien «efficace» parce qu'on sait que, en Abitibi-Témiscamingue, il y a beaucoup de contestation sur les installations septiques telles qu'exigées par le ministère de l'Environnement dans la réglementation. Donc, on pense qu'il y aurait des installations qui pourraient être

1120

efficaces, mais qui, en tout cas, font partie du projet pilote de la région, qui vont nous aider à déterminer qu'est-ce qui serait le mieux à installer sur le bord des cours d'eau.

1125 Concernant les eskers, surtout le cas du lac Vaudray-Joannès, parce que le lac Sabourin en compte beaucoup moins, il ne repose pas complètement sur un esker, mais on recommande d'interdire l'utilisation commerciale de l'eau à l'intérieur des limites des aires protégées. Dans la même optique, on suggère une approche prudente quant à l'utilisation des sels sur le réseau routier à l'intérieur de l'aire protégée. L'infiltration de ceux-ci pourrait causer des dommages à l'écosystème de l'esker.

1130 Donc, on recommande au ministère de l'Environnement, en collaboration avec le ministère des Transports, de favoriser des approches alternatives qui laissent moins de résidus salins dans l'environnement en été pour les abat-poussière, comme en hiver.

1135 En ce qui concerne les sablières, il est important de ne pas trop creuser profondément puis de créer une brèche qui contaminerait la nappe phréatique. Également, on recommande d'utiliser adéquatement celles qui sont toujours en service, de restaurer celles qui ne servent plus et de ne pas créer de nouvelles sablières dans l'aire protégée.

1140 Concernant les écosystèmes forestiers, bon, les deux aires jouissent d'un bon couvert forestier, qui est apprécié des résidants. Pourtant, la promenade en forêt à l'aide de machine motorisée comme les véhicules tout-terrain, les motoneiges en hiver cause des dommages à l'environnement si elle n'est pas contrôlée. La multiplication des pistes provoque un fractionnement de l'habitat. Par ailleurs, la pollution due aux émissions polluantes et en plus de la
1145 pollution par le bruit sont des facteurs de contamination de l'environnement.

Nous suggérons au ministère de l'Environnement d'inciter les citoyens à rationaliser leur utilisation de tel engin et nous recommandons aux citoyens de se regrouper pour délimiter un réseau de sentiers qu'ils s'engageront à respecter. La circulation en dehors de ceux-ci serait alors
1150 défendue. La délimitation de ces chemins devra éviter les écosystèmes sensibles comme les tourbières et les ruisseaux, même pour les motoneiges.

Dans le but de protéger l'intégrité des biodiversités aquatique et floristique contre l'importation des plantes exotiques à caractère envahissant ainsi que la moule zébrée, nous recommandons que l'amerrissage d'hydravion soit interdit sur tous les plans d'eau, sauf en cas
1155 d'urgence.

Concernant le piégeage qui est visé dans les territoires des aires protégées, on suggère que les trappeurs soient comme – comment je pourrais dire ça – on croit qu'un minimum en deçà
1160 du nombre d'individus capturés serait acceptable. Toujours en lien avec la conservation et la protection des espèces d'une réserve de biodiversité. Parce que dans les rencontres d'information qu'il y a eues concernant le piégeage, il semblait être obligatoire pour un trappeur de capturer toujours un minimum dans le but de conserver son droit de trappage exclusif. Mais on pense que

1165 dans les objectifs de conservation et de protection, bien, ce minimum-là pourrait être soit réduit ou non respecté d'une certaine façon.

1170 Concernant les baux de villégiature également, on recommande de ne plus en octroyer et que les terrains qui sont non alloués et/ou attribués devront être réintégrés à l'intérieur de la réserve de biodiversité.

1175 La coupe de bois de chauffage et les percées visuelles. On a mis ça dans le même point. Pour réduire l'impact des activités humaines sur l'habitat, on recommande d'interdire la coupe de bois de chauffage à des fins domestiques à l'intérieur des réserves puis de les remplacer par des secteurs à proximité. On ne parle pas de s'éloigner à 100 kilomètres, on parle de sortir de la réserve.

1180 Et on recommande aussi de faire respecter la réglementation concernant l'interdiction de percées visuelles autour des camps de chasse et des caches, car ce type de pratique a des répercussions néfastes sur la faune et la flore. Un peu comme l'exemple comme on voyait dans la présentation d'information. On voyait une image d'une tour, exemple, il y avait une étoile tout autour, que le citoyen avait fait de la place pour voir, pour chasser l'original. Ça fait qu'on pense que ça devrait pas être une pratique qui soit tolérée.

1185 Et concernant le comité de conservation, étant donné qu'ils vont avoir un impact décisionnel et de recommandation et d'action, on pense que pour les futures aires protégées, il devrait y avoir deux comités: un pour Sabourin, un pour lac Vaudray, parce que chacun ont leurs particularités et ils n'ont pas été choisis pour les mêmes raisons. Et ça va être important aussi de les soutenir adéquatement par l'implication accrue des citoyens concernés par chaque aire protégée.

1190 Je rejoins un peu ce que les autres ont dit, qu'il y a peut-être plus de représentation de la part des citoyens concernés dans les aires protégées sur les comités.

1195 En conclusion, nous considérons ces choix de territoires comme étant des éléments importants de concertation dans le milieu forestier, minier et énergétique. Les comités de gestion de ces territoires auront un beau et grand défi devant eux afin de maintenir cette protection.

1200 Cependant, celui-ci devra être soutenu par les ministères concernés afin d'assurer la continuité et le contrôle de ces territoires. Comme ces comités seront formés de bénévoles qui devront s'impliquer, le support des différents ministères sera déterminant afin d'assurer un suivi harmonieux. Le financement devra aussi être assuré d'une certaine façon afin de permettre à ces comités de travailler sérieusement.

1205 La problématique d'un comité comme celui-là, c'est que à part les gens des ministères, les autres personnes vont être des bénévoles qui vont y aller sur leur temps, et c'est bien parce que, comme plusieurs ont dit, parce qu'ils ont leur territoire à coeur. Ça fait que c'est là qu'on dit que c'est important qu'ils soient soutenus d'une certaine façon pour permettre leur implication.

LE PRÉSIDENT :

1210

Merci, madame Châteauvert. On va rester dans ce dernier paragraphe-là. Ça veut dire aussi que les ministères devraient mettre à contribution pas juste des ressources financières, mais aussi des équipes puis du monde qui travaillent au projet, puis qui s'assurent de faire les étude requises, le suivi, et toute cette sorte de choses.

1215

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1220

Oui. À mon point de vue, ça devrait être assumé par les ministères et non pas demander à des bénévoles d'assumer ces parties-là. Ça ne veut pas dire de ne pas écouter les bénévoles, par contre, mais de travailler avec eux.

LE PRÉSIDENT :

1225

D'accord. Là, vous avez ouvert une porte que je ne connais pas bien. Vous avez parlé de contestation au sujet d'installations d'épuration efficaces en Abitibi. Puis qu'il y a des choses qui pourraient être efficaces mais qui, si je vous ai bien compris, ne seraient pas forcément approuvées par le ministère. Est-ce que c'est de ça que vous vouliez parler? Pouvez-vous me donner un peu plus de détails là-dessus?

1230

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1235

On a voulu parler d'une installation efficace parce que, présentement, le règlement sur les résidences isolées, qui régit les installations septiques dans des secteurs comme celui-là, en Abitibi-Témiscamingue est très contesté. Parce qu'avec le milieu argileux – puis ce n'est peut-être pas nécessairement le cas du lac Vaudray-Joannès et du lac Sabourin – mais du moins avec les secteurs argileux qu'on a, les champs d'épuration conventionnels qu'on connaît sont, selon les spécialistes, non efficaces.

1240

Et ce que je sais aussi, c'est qu'il y a un projet pilote en Abitibi-Témiscamingue, je ne sais pas où ce que c'est rendu exactement, mais sur trois, en tout cas, au moins trois installations de différents types qui sont testés, qui présentement ne sont pas permis dans la réglementation mais qui sont testés au niveau de l'efficacité sur un milieu argileux, comme on a ici en Abitibi-Témiscamingue.

1245

LE PRÉSIDENT :

Puis c'est quoi ces trois types-là? Est-ce que vous le savez?

1250

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

Ah! Ça, je pourrais pas vous le dire. Il faudrait que vous demandiez au ministère de l'Environnement. C'est eux plutôt qui gèrent ça.

LE PRÉSIDENT :

1255

D'accord. Au sujet des sablières, je comprends vos préoccupations à l'égard de ne pas trop creuser dans l'esker pour ne pas rentrer dans la nappe. Moi, j'ai posé la question en première partie: est-ce qu'on n'est pas mieux, pour l'entretien des chemins, d'utiliser... est-ce qu'on peut trouver des moyens d'utiliser les matériaux qu'il y a sur place plutôt que de fermer ça et d'aller chercher le sable à des milles. Alors, je ne sais pas si vous voulez commenter ou si vous avez d'autres éléments à m'apporter à cet égard-là?

1260

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

Bien, nous, on ne dit pas de les fermer complètement. Pour l'entretien des chemins, ils pourraient être utilisés. Ceux qui sont déjà en fonction, ce qu'on dit, c'est qu'ils devraient être utilisés adéquatement. Mais par contre, on dit que ceux qui ne servent plus, ils devraient être restaurés, puis on ne devrait pas donner des nouveaux permis pour ouvrir des nouvelles sablières dans les aires protégées. Je ne sais pas si ça répond?

1265

1270

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui. Merci. Attendez un petit peu, je me suis perdu en chemin. Oui. Là, vous nous avez mentionné aussi que vous pensiez qu'il y aurait lieu d'avoir une implication accrue des citoyens concernés sur le Conseil de conservation. Proposition concrète ou vous abondez dans le sens des présentations précédentes, mais sans vraiment avoir un nombre ou un pourcentage ou quelque chose de concret à proposer?

1275

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

Bien sûr, moi, je pense qu'on doit reconnaître les associations qui existent déjà dans les deux aires, qui devraient être ces personnes-là qui soient principalement faire partie des comités. Par contre, on n'a pas voulu mettre un pourcentage. On n'a pas voulu mettre de noms. Il faut laisser la place aux citoyens parce que, oui, c'est vrai, il y a des résidants, mais il y a peut-être plusieurs autres utilisateurs pour différentes activités dans cette aire protégée là. Ça fait que c'est pour ça qu'on n'a pas voulu mettre de nom ou mettre de groupe en particulier. Mais bien sûr, je pense qu'il faut reconnaître les deux associations dans chacune des aires.

1280

1285

LE PRÉSIDENT :

Et votre avis au Conseil régional sur la participation des groupes environnementaux?

1290

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1295 Bien, je pense que c'est important.

LE PRÉSIDENT :

1300 Qui devrait y être? Avez-vous des suggestions? Vous y voyez-vous?

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1305 Non, bien pas nécessairement le Conseil régional de l'environnement. Nous autres, notre politique, ça a toujours été de dire: on va laisser la place à ceux du secteur de s'occuper d'une façon plus précise de leur territoire. Nous, vu qu'on est un Conseil régional, on essaie de travailler plus d'une façon globale, et quand il y a des travaux plus précis dans un secteur précis, bien, on laisse aux groupes du secteur le soin de s'impliquer là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

1310 D'accord.

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1315 Mais je pense que c'est important qu'il y ait quelqu'un d'un groupe environnemental qui soit représenté parce que les points de vue pourraient être assez différents des fois des autres utilisateurs. Puis je pense que c'est important de le faire valoir.

LE PRÉSIDENT :

1320 D'accord. Là, on va passer au lac Sabourin. Il vient d'où le 240 mètres de la bande de protection?

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1325 C'est un chiffre qu'on a mis parce qu'on pensait que c'était une bande qui pouvait être intéressante comme protection supplémentaire pour l'aire protégée. Mais ça pourrait être augmenté, mais sûrement pas réduit.

LE PRÉSIDENT :

1330 Non, mais c'est quoi la justification de cette valeur-là? Est-ce que c'est parce que c'est ce qui est prévu au schéma d'aménagement ou c'est une précaution parce que vous voulez vous assurer de quelque chose de suffisant?

1335 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1340 Bien, on pense que 240 mètres, du moins, qui pourrait faire partie en plus de l'aire protégée, ça va empêcher que l'industrie forestière s'approche trop près du lac Sabourin. Parce que comme on voyait sur le schéma, la ligne passait juste au bord du lac Sabourin, puis on sait que la réglementation au niveau forestier, c'est 20 mètres de protection sur le bord d'un lac. Ça veut dire qu'on aurait une belle aire protégée au sud du lac Sabourin, et au nord du lac Sabourin, on aurait 20 mètres de bande puis il pourrait avoir de la coupe en arrière. Ça fait qu'on pense qu'un minimum de 240 mètres serait approprié.

1345

LE PRÉSIDENT :

1350 D'accord. Et une petite dernière, là. Au vu de l'ensemble de vos recommandations, vous considérez quand même et toujours que la conservation est conciliable avec les activités humaines.

1350

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1355 Oui, tout à fait. C'est sûr que quand on est utilisateur, comme quelqu'un a dit avant moi, il y aura des concessions à faire. Il y aura des modifications à faire à nos comportements. Et c'est sûr que ça ne se fera pas sans grincement de dents, mais je pense qu'à long terme, on va tous y gagner, autant l'utilisateur que la population en général.

1355

1360 Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que ce secteur-là, les deux secteurs sont des milieux qui sont très près des citoyens, ils sont près des milieux habités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Donc, tout le monde va pouvoir en bénéficier à long terme. Puis notre but, c'est qu'à long terme, que ce soit bénéfique. On essaie de penser pas juste à court terme, mais à long terme en même temps.

1360

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup, madame Châteauvert.

1370 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1370

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1375 J'appelle maintenant pour le Regroupement des locataires des terres publiques du Québec, messieurs Réal Arsenault et André Gagnon. Alors, bonsoir, messieurs!

1375

M. ANDRÉ GAGNON :

1380 Bonsoir! On est venus vous présenter un court...

LE PRÉSIDENT :

1385 Excusez-moi, je vous interromps tout de suite. Pour les besoins de la sténotypie, voulez-vous vous identifier, que madame Maisonneuve sache qui parle.

M. ANDRÉ GAGNON :

1390 André Gagnon, président du RLTP.

M. RÉAL ARSENAULT :

 Réal Arsenault, secrétaire du RLTP.

1395 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci. Alors, monsieur Gagnon? Excusez-moi, allez-y.

M. ANDRÉ GAGNON :

1400 Non, c'est moi aurais dû me présenter, puis c'est moi qui m'excuse. On va faire un court préambule à notre mémoire qui a été présenté. Monsieur Arsenault va vous lire l'extrait, puis s'il y a des questions à poser, bien, on répondra.

1405 **LE PRÉSIDENT :**

 D'accord.

M. RÉAL ARSENAULT :

1410 **L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.**

 Merci.

1415 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci, monsieur Arsenault. Monsieur Gagnon, je pensais que vous alliez continuer?

M. ANDRÉ GAGNON :

1420 Non, non.

LE PRÉSIDENT :

1425 Merci, messieurs. Alors, on va y aller avec quelques questions. Je vais peut-être
commencer avec l'élément de départ, ce que je considère comme l'élément de départ. Dans
votre mémoire, lorsque vous parlez des implications du RLTP, vous mentionnez une page entière
d'actions que vous avez prises pour faire valoir vos points de vue auprès de plusieurs organismes
responsables. Vous nous mentionnez aussi la présentation de mémoires. J'aimerais savoir de
1430 façon plus pointue qu'est-ce que vous avez fait valoir à ces gens-là pour leur dire que vous vouliez
être représentés dans cette stratégie et faire partie de? Quels sont les points que vous leur avez
fait valoir?

M. ANDRÉ GAGNON :

1435 On a fait valoir les points dans notre mémoire qu'on vous a écrits. À la dernière
assemblée, j'ai demandé que le RLTP soit reconnu comme un membre à la table. Et on m'a
répondu que les chasseurs du lac Vaudray ou d'ailleurs n'étaient pas tous membres du RLTP; ça,
je conçois ça. Mais une chose que je conçois aussi, les propriétaires du lac Vaudray ne sont pas
1440 tous membres de l'association; pourtant, on les écoute quand même.

 Nous autres, on voudrait être à la table pour être capable de donner notre idée, pas
seulement que le lac Vaudray. On parle aujourd'hui qu'on commence à faire des aires protégées,
on va en faire une peut-être... on entend parler qu'ils vont en faire une au lac Pont Leroi, au lac
1445 Kanasuta, ces choses-là. Nous autres, on a des membres dans toutes les aires protégées qu'il
va y avoir.

 C'est pour ça qu'on demande d'être capable d'avoir un droit de parole dans des tables qui
vont exister, puis essayer de défendre le droit de nos membres. Parce qu'on s'est aperçu, lors de
1450 la dernière assemblée, que les membres, si on a bien compris le sens des paroles qui ont été
dites, qu'un propriétaire d'abri sommaire au lac Vaudray, si, demain matin, il veut vendre son
abri sommaire à n'importe qui, ou moi, je veux vendre, il faut que je passe par le gouvernement.
Là, il faut que je le vende au gouvernement avant.

1455 Dans mon optique à moi, puis dans l'optique de mes chefs, puis dans l'optique de mes
membres, si je vends au gouvernement, c'est parce que le gouvernement veut en être
propriétaire. Puis s'il veut en être propriétaire, pourquoi, si c'est pas pour fermer l'abri sommaire.
Je veux dire, des chasseurs, il y en aura plus.

1460 Excusez, je vais changer un peu de propos. Tout à l'heure, j'entendais parler la madame
concernant les trappeurs. Elle disait que les trappeurs, il faudrait pas qu'ils pogneraient le nombre
de bêtes qui nous sera permis par notre permis de chasse, notre permis de trappe. Savez-vous
qu'on a juste quinze bêtes à pogner? Ça fait que quinze bêtes à pogner, c'est pas beaucoup là,
pour un territoire de 7-8 milles carrés.

1465

1470 Mais c'est ça, le RLTP, il demande ça qu'on nous laisse la même... qu'on nous donne les mêmes droits qu'on avait auparavant. La même chose. On est en forêt. Les chasseurs sont en forêt depuis des millénaires quasiment. Moi, j'ai commencé à chasser, j'avais 20 ans, j'en ai 65. Puis j'ai pas brisé la forêt trop, trop. Il y a des choses, je pense, que des fois j'ai plutôt préservé la forêt. C'est ça que je trouve. Pourquoi qu'on a l'air à vouloir dire que le chasseur va être...

1475 Il y a un mot que j'ai pas compris l'autre jour, j'aimerais que vous me l'expliquiez, que l'abri sommaire, le bail, il est exclu, il est pas inclus, il est exclu de l'aire protégée. Ça veut dire quoi?

LE PRÉSIDENT :

1480 Il y a deux propositions. En tout cas, dans la proposition de départ, si je me rappelle bien, parce que j'ai beaucoup d'informations dans la tête ce soir, le ministère de l'Environnement proposait que les baux d'abri sommaire, comme les baux de villégiature soient exclus du territoire de la réserve. Ce qui veut dire que votre bail à vous, il n'est pas considéré réserve, mais le terrain autour duquel vous êtes, bon, il l'est. Ou qui est autour du vôtre, excusez-moi.

1485 Et puis il y a d'autres organismes gouvernementaux qui disent: bien, c'est peut-être pas la meilleure façon parce que les gens, ils ne seraient pas dans la réserve avec leur bail, mais tout ce qu'ils font autour, ça serait dans la réserve, donc ils relèvent de deux entités, puis c'est compliqué.

1490 Alors, ça, c'était une de mes questions. Vous, votre avis là-dessus, c'est quoi? On vous laisse dans la réserve ou on vous sort? Parce que si on vous sort...

M. ANDRÉ GAGNON :

1495 Si on me laisse mon bail exclu de l'aire protégée, on m'enclave. Parce que je vais avoir mon abri sommaire, mon camp, mais alentour, je suis chez nous, puis si j'ai pas le droit de couper un arbre, j'ai pas le droit de faire un chemin, j'ai pas le droit de faire quoi, ça me donne quoi d'avoir un abri sommaire là? Tu sais? C'est ça que je trouve.

1500 Si on me dit que mon abri sommaire fait partie de l'aire protégée, qu'on m'avise, on va aviser nos membres qu'à un moment donné, il y a des choses qu'il faut comprendre, que les années ont changé, on n'est plus en 1960 pour faire des lignes comme madame disait tout à l'heure, faire des lignes pour voir 3-4-5-600 pieds alentour de nos «watches», on peut éduquer notre personnel, nos membres. Puis pas rien que nous autres, pas rien que l'Association RLTP. Tout le monde. On peut le dire, à un moment donné, en forêt, c'est plus comme c'était en forêt.
1505 Tu préserves ton arbre, tu préserves...

Parce qu'il y a une chose que je comprends pas. On a un territoire de chasse. On paye 65 \$ par année. On a un camp qui vaut 4-5000 \$. Parce que bâtir un camp aujourd'hui 12 X 16, c'est 3-4000 \$. On n'a plus le droit de prendre un épinette, ça fait qu'il faut monter du 2 X 4. Bon,

1510 on a un beau petit camp de chasse, on s'en va là deux semaines par année pour avoir du plaisir. Moi, je me vois pas beaucoup commencer à tout «vardocher» ce qu'il y a alentour de ça. Ça fait que tout en étant chasseurs, on est protecteurs de la forêt aussi. Moi, je le vois comme ça.

1515 Écoutez, c'est peut-être pas... j'ai peut-être pas les mots exacts pour le dire. C'est pareil comme un... je reviens encore sur le trappeur. Un trappeur, il a la gestion de son terrain, pareil comme un chasseur à l'original a la gestion de son terrain. Il ira pas tuer seize orignaux dans une année s'il sait que, l'année prochaine, il va retourner là. C'est parce que c'est ça, on veut être reconnus à peu près de la même manière qu'on était auparavant, avec certaines restrictions, c'est certain.

1520 On l'a dit même dans notre mémoire, que si on veut faire de la réparation à nos... nous autres, on appelle ça des «watches»...

LE PRÉSIDENT :

1525 Des caches.

M. ANDRÉ GAGNON :

1530 Si on veut faire des réparations à nos «watches», à nos caches, avoir des produits qu'on peut se procurer, pas arriver puis couper une dizaine d'épinettes pour le faire. Mais moi, je le vois comme ça. Puis je pense qu'auparavant, on était en forêt, les chasseurs étaient en forêt, pareil comme les pêcheurs – puis excusez si je parle du lac Vaudray-Joannès, parce que j'ai un chalet au lac Vaudray-Joannès en plus – si le gars du lac Vaudray-Joannès...

1535 Tout à l'heure, j'entendais dire qu'on aurait besoin au lac Vaudray-Joannès d'un 30 forces quand ça irait bien, mais un 100 forces quand ça irait mal, en cas de... tu sais, vous pouvez avoir un 30 forces, mais on peut avoir plus gros s'il y a quelque chose, que t'es pressé, quelque chose d'urgent. Moi, je me vois pas avec deux moteurs, un 30 forces puis un 100 forces sur mon «boat». Tu sais, c'est tout des choses de même que je comprends pas.

LE PRÉSIDENT :

1545 D'accord.

M. ANDRÉ GAGNON :

J'espère que vous allez m'éclairer.

LE PRÉSIDENT :

1550 Non, non, mais j'ai compris. J'ai compris ce que vous ne comprenez pas. C'est très clair. Moi, ce que je voulais vous demander, étant donné que vous avez un chalet là, tout ça, puis

1555 vous nous dites: «Bon, le MRN ne nous fait pas parvenir les listes d'adresses», tout ça, mais est-ce que dans les deux territoires qu'on examine ce soir, est-ce que vous avez – mis à part vous, bien sûr – des gens qui sont membres de votre Association? Puis est-ce qu'ils vous ont fait des représentations à l'égard de ces deux projets-là?

M. ANDRÉ GAGNON :

1560 Des propriétaires d'abri sommaire, oui.

LE PRÉSIDENT :

1565 Et qu'est-ce qu'ils disent, ces gens-là?

M. ANDRÉ GAGNON :

1570 Bien, ils veulent...

LE PRÉSIDENT :

Ils disent ce que vous venez de m'expliquer?

1575 **M. ANDRÉ GAGNON :**

Oui. Vous avez vu l'autre jour, monsieur Landry qui a demandé, il vous a posé la question, s'il voulait vendre son camp de chasse. Bon, bien, c'est là-dessus que ça a commencé. Monsieur Landry, il n'est pas membre du RLTP. Mais moi, quand je travaille pour les chasseurs, moi, je travaille pas seulement que pour mes membres, moi. Je travaille pour l'ensemble des chasseurs de la province de Québec, l'ensemble des chasseurs d'original. Parce qu'on en a ici à Rouyn, on en a au Lac-Saint-Jean. C'est quelque chose qu'on veut, que le chasseur soit perçu comme un...

1585 Moi, quand je m'en vais à la chasse, ça me fait plus plaisir qu'aller jouer une partie de golf, parce que j'ai pas aucun attrait pour le golf. Mais tu sais, comme monsieur disait tout à l'heure, aller couper mon bois de poêle, puis aller à la chasse, pour moi, c'est mieux que n'importe quel médicament.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

C'est votre plus grand plaisir.

M. ANDRÉ GAGNON :

1595 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1600 D'accord. Bien, je vous remercie beaucoup, messieurs.

M. ANDRÉ GAGNON :

1605 C'est moi qui vous remercie.

M. RÉAL ARSENAULT :

Merci.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant pour l'Association des chasseurs et pêcheurs de Rouyn-Noranda, madame Dorianne Girard et monsieur Roger Goulet, s'il vous plaît. Bonsoir, madame! Bonsoir, monsieur!

1615

M. ROGER GOULET :

Bonsoir! Je vais me présenter. Roger Goulet, vice-président de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Rouyn-Noranda.

1620

Mme DORIANNE GIRARD :

Bonsoir! Dorianne Girard, secrétaire de l'Association.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, on vous écoute.

Mme DORIANNE GIRARD :

1630

Je vais vous lire notre mémoire qu'on vous a fait parvenir.

LE PRÉSIDENT :

1635 Je vais le lire en même temps que vous. Alors, allez-y.

Mme DORIANNE GIRARD :

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.

1640

LE PRÉSIDENT :

1645

Merci, madame Girard. Je viens de le découvrir, alors il faut que je mette un petit peu d'ordre dans l'information que j'ai. Lorsque vous nous dites que la totalité des territoires fauniques en Abitibi-Témiscamingue couvre 27 % de la région, bon, ça comprend les réserves fauniques, les ZEC, etc.

Mme DORIANNE GIRARD :

1650

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1655

Tous ces territoires sont des territoires sur lesquels les activités industrielles, mis à part les parcs, sont permises. Donc, la coupe forestière, les activités minières, s'il y en a, etc. Donc, pour vous, ça impliquerait qu'en conférant un statut d'aire protégée à ces territoires-là ou en les choisissant dans ces territoires, on y applique les mêmes restrictions que celles qu'on veut appliquer au projet proposé. Donc, on arrête ces activités de type industriel.

1660

Mme DORIANNE GIRARD :

Oui. On les diminue, au moins.

LE PRÉSIDENT :

1665

D'accord. Vous dites aussi, par exemple:

La protection d'une aire où des activités forestières ou minières sont pratiquées devrait générer des activités récréo-touristiques équivalentes pour la région.

1670

Est-ce que vous parlez de retombées économiques? Est-ce que c'est au plan économique que ça devrait...

M. ROGER GOULET :

1675

Oui. Disons, les forestières puis les minières, je veux dire, c'est à peu près qu'est-ce qui fait vivre le nord-ouest du Québec. Si on n'a pas ça, nous autres, c'est pas les autres industries qui sont vraiment prospères ici. C'est à peu près les deux seules. Puis là, avec les aires protégées, on semble les envoyer plus loin, les envoyer ailleurs, mais il faut dire que si on a vraiment des activités ici, si on n'a pas les forestières, puis on n'a pas les mines, je sais pas où

1680

ce qu'on va prendre l'argent pour venir pratiquer nos activités. Ça fait qu'il faut faire attention

quand on fait des aires protégées, de ne pas aussi les envoyer à revers de la main sans tenir compte de qu'est-ce qu'ils rapportent à notre région.

LE PRÉSIDENT :

1685

Ça va. Il y a quelque chose que vous allez m'aider à comprendre. C'est parce qu'en bas de la page 4, puis au début de la page 5, vous dites:

1690

La création d'aires protégées générera probablement des retombées positives à moyen et long termes, notamment en ce qui concerne le tourisme, et ces retombées surpasseront les effets négatifs particulièrement sur le plan de la qualité de vie et de la valeur des emplois.

1695

Donc, la première, je comprenais que vous êtes comme réticents parce que vous pensez que ces activités-là, économiquement, ça va être moins rentable que les mines puis les forêts qui font vivre vos municipalités. Puis la deuxième, vous avez l'air de dire que ça générera des retombées plus grandes que. Ou si je ne comprends pas bien?

M. ROGER GOULET :

1700

Non. En gardant une forêt, disons, protégée, peut-être que ça va attirer un peu de touristes, mais sur le départ ça va peut-être être alléchant, mais sur les années on va s'apercevoir qu'ou ce qu'on est perdants, par exemple, en ayant enlevé nos forestières puis les mines de ces places-là, on se ramasse avec plus grand-chose. Le touriste, il vient ici parce qu'il y a d'autre chose alentour. Mais quand il va avoir juste ça comme attrait, je suis pas sûr qu'on va avoir le touriste qui va arriver là.

1705

LE PRÉSIDENT :

1710

D'accord. Je n'avais pas compris ça comme ça. Oui, madame Girard?

Mme DORIANNE GIRARD :

1715

Puis une forêt, c'est vivant. Ça fait que c'est comme l'être humain. Ça grandit au même titre que nous autres. Et ça vieillit aussi. Un coup qu'un arbre est rendu à maturité, il va décliner. Il va mourir. Il va tomber. Ça fait que pourquoi empêcher le monde d'en couper pour leurs besoins personnels, pour leur bois pour se chauffer, si on sait que si la forêt est à maturité, elle n'ira pas plus loin. Je veux dire, c'est comme nous autres. On vient au monde, on grandit, puis veux, veux pas, on est tous pareils, on va finir par vieillir puis mourir.

1720

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Là, vous mentionnez toujours dans votre page 4 que:

1725 *À l'exception des considérations écologiques justifiées – vous faites cette nuance-là – les secteurs qui bénéficient d'un réseau permanent de chemins forestiers bien développés devraient être exclus des aires protégées.*

Mme DORIANNE GIRARD :

1730 Parce que ça permet aux chasseurs...

LE PRÉSIDENT :

Oui?

1735

Mme DORIANNE GIRARD :

... à bien des chasseurs et pêcheurs d'aller sur leur territoire.

1740 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai compris ça. Ma question est la suivante: est-ce qu'il y en a beaucoup des territoires qui ne sont pas comme ça, à part dans les parcs? Est-ce que ce n'est pas l'ensemble du territoire qui bénéficie finalement d'un grand réseau de chemins développé?

1745

Mme DORIANNE GIRARD :

Oui. Mais à la longue, les forestières y retournent plus là. Un coup que ça a été coupé, ça profite aux chasseurs et aux pêcheurs.

1750

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

1755 **M. ROGER GOULET :**

1760 Il reste qu'il y a une grande partie du territoire qui n'est pas encore... je veux dire, il y en a 3 000 quelques cents kilomètres de chemin. Ça va pas toucher tous les... À l'extérieur d'où ce que c'est moins peuplé, les territoires, il y en a encore des places vierges, si on veut, entre parenthèses, qui n'ont pas été trop affectées. Mais il n'y a pas des chemins partout, partout. Il y en a un gros réseau et c'est plutôt alentour des grands centres qu'ils sont.

1765 On parle pas, quand on s'en va un peu plus loin, disons, prenons comme si on s'en va dans le secteur de Senneterre, puis tout ça, il y a peut-être des réseaux, des endroits où ce qu'il y a moins de monde, mais le réseau forestier est moins grand. Mais c'est sûr qu'à la longue, il va en avoir partout. C'est que quand un réseau forestier fait un secteur, après qu'il est déménagé, au bout de 10, 15, 20 ans, le réseau forestier n'existe plus.

1770 Mais par contre, c'est peut-être là le temps de le prendre, ce réseau-là, disons. Quand les places où ça a été fait, puis que ça fait une dizaine d'années ou 15 ans que ça commence à refaire la végétation, c'est de prendre celle-là pour faire un réseau écologique, je pense, que d'essayer d'aller détruire, disons d'essayer de contenir puis d'empêcher les gens où ce qu'il y a de la forêt.

1775 Puis de la forêt mature, si ce n'est pas les gens qui la détruisent, ça va être le feu qui va la détruire. Je veux dire, ça fait partie de ça. Regardez où ce qu'ils ont essayé de mettre des places où ce qu'ils veulent pas qu'il y ait de coupe de bois ou qu'il y ait personne qui y aille, c'est que c'est le feu qui a passé, puis il a tout brûlé. Puis qu'est-ce qu'on en tire nous autres? Je veux dire, qu'est-ce que ça rapporte à une population de voir le feu qui détruit tout un secteur
1780 immense? Parce qu'on a décidé qu'il fallait que ça soit mature. Que ça soit mature jusqu'à temps que ça brûle.

C'est-tu ça qu'est vraiment gérer une forêt ou quelque chose de même? Je pense pas. Je veux dire, la forêt, quand on veut la gérer, il faut donner la chance aussi aux gens de pouvoir en
1785 bénéficier. Parce que si on prend des forêts, puis qu'on dit: «Tu fais pas ci. Tu fais pas ça», tu te mets un paquet de restrictions, bien, je veux dire, c'est comme t'es mieux de mettre une grosse barrière, puis un gros cadenas dans un secteur puis dire: «Il y a plus personne qui va là. Puis ceux qui sont là, allez jouer plus loin, c'est plus votre secteur.»

1790 Mais c'est à peu près ça que le ministère, je pense, ce que moi je vois, c'est qu'il veut en faire des secteurs aires protégées. C'est vrai, j'étais pas là, moi, à Kyoto, puis quelle sorte d'engagements, peut-être irresponsables, que nos gouvernements ont pris, d'arriver puis de dire: «On va protéger des aires, puis des aires», sans penser qu'il y a des gens là. Je veux dire, tu mets pas les gens dehors ou les mettre pratiquement dehors ou invalides dans le sens qu'ils
1795 peuvent pas pratiquer rien, pour faire une aire protégée que, bien des fois, les aires sont protégées naturellement.

C'est quand on n'est pas là, quand il n'y a pas le ministère pour mettre ça, disons, des bâtons dans les roues, les aires semblent pas si menaçantes que ça, ici, dans la région en tout
1800 cas. Moi, je le sais pas, je voyage beaucoup alentour, puis je vois pas comme disons les gens qui voient, des fois ils voient que ça a été coupé. Mais au bout de 10 ans, ils retournent là, puis c'est eux autres mêmes qui vont couper parce qu'ils trouvent qu'il y en a trop de bois, ils voient plus rien.

1805 Moi, je trouve qu'il y a assez de contradictions avec le gouvernement puis les gens, je veux dire, de faire des aires protégées, je pense qu'on les fait à la journée longue nos aires protégées.

LE PRÉSIDENT :

1810 Merci beaucoup. Merci, monsieur. Merci, madame.

Alors, j'appellerais maintenant monsieur Mario Aubin. Bonsoir, monsieur Aubin!

1815 **M. MARIO AUBIN :**

Bonsoir, monsieur le président. Je me présente, Mario Aubin. Je suis médecin résident. Je complète présentement ma résidence en chirurgie à Sherbrooke, puis je suis propriétaire du lot 125 au lac Vaudray.

1820

D'abord, je vous remercie de nous donner l'occasion de nous exprimer sur le projet. Je pense qu'il y a un consensus assez intéressant, parce qu'on entend deux groupes un petit peu parler. On entend, d'une part, des gens qui sont peut-être plus contre le projet parce qu'ils ne veulent pas perdre les droits qu'ils ont depuis de nombreuses années, puis on entend d'autres groupes dire que c'est merveilleux de protéger des territoires. Mais dans les deux cas, ce qui est intéressant, c'est que les gens semblent dire, c'est un consensus, que c'est important, même très important de protéger l'environnement. Je pense que ça, tout le monde s'entend là-dessus.

1825

Moi, je me sens préoccupé par le territoire du lac Vaudray. Pour vous donner un petit peu l'histoire, c'est que mes parents ont construit sur le lot 120 un chalet au début des années 1970, je pense que c'est en 75. Ça fait que j'avais 6-7 ans quand ils ont construit ça. Donc, j'ai grandi vraiment à cet endroit-là.

1830

Moi, je me souviens, c'est des beaux souvenirs de jeunesse où je me souviens que les gens allaient à la pêche sur le lac. Je me souviens d'un de nos voisins, monsieur Bradley, qui avait un petit hydravion, que quand il décollait, on allait sur la galerie pour le voir décoller parce que c'est un spectacle de voir un petit avion décoller. C'est pas comme rester à côté de Dorval. Il décollait pas à tous les jours, ça fait que quand il décollait, on allait le voir.

1835

Les gens faisaient un peu de motoneige, ils coupaient du bois pour leur poêle à bois, pas de façon industrielle, mais ils coupaient ce qu'ils avaient besoin pour chauffeur leur poêle. À l'époque également, comme on a dit plus tôt, il n'y avait pas d'électricité. Les chemins étaient pas en asphalte, c'était pas ouvert l'hiver. Donc, on était quand même isolés, on était quand même loin. On se sentait chez nous, on se sentait bien.

1840

En fait, pendant toutes ces années-là où toutes ces activités-là se déroulaient, il n'y a rien qui a vraiment changé. C'est-à-dire qu'au niveau de l'environnement, la qualité de l'environnement restait la même.

1845

En fait, il y a une chose qui a changé, puis ça c'est vraiment néfaste pour l'environnement, c'est très dangereux pour l'environnement, c'est que les arbres ont grossi. Les arbres ont vraiment grossi, puis c'est devenu une belle forêt. Et là, on a vu ce qui était inévitable un petit peu, on a vu arriver des compagnies forestières, des compagnies bien organisées qui ont des relations publiques, qui ont des droits de coupe et puis qui s'en viennent finalement couper, non, massacrer notre forêt.

1850

1855

1860 C'est un peu ce qu'on a eu comme... là, je vous dis le sentiment que tu ressens quand tu es un adolescent. Tu as toujours vécu là et tu vois arriver tout à coup des coupes. T'as même pas pensé que ça pouvait arriver parce que t'étais au fond du bois, puis tu t'imaginais pas qu'ils pourraient venir si loin pour chercher le bois. Mais ils sont bien équipés quand même, puis ça ne leur prend pas de temps couper un arbre. En tout cas, ça prend beaucoup moins de temps qu'un chasseur qui coupe une épinette pour essayer de voir un petit peu.

1865 Donc, les compagnies forestières ont procédé, ont fait leur coupe, un peu à notre grand désespoir. J'entendais parler tantôt des gens dire que les VTT, ça brise les chemins. Oui, peut-être, mais ça ne se compare pas à ce qu'une «skideuse» peut faire là.

1870 Vous êtes probablement jamais allé, puis les gens qui ont dit ça ne sont probablement jamais allés non plus, mais il y avait un beau petit sentier entre le lac Vaudray et la rivière Kinojévis, cinq kilomètres. À chaque fois qu'on allait, on voyait trois, quatre perdrix. C'est superbe là. C'est vraiment de toute beauté. J'étais à l'époque aux études aussi. Puis quand j'ai su que tout était pour être coupé, que tout avait été coupé, mon premier réflexe, ça a été de dire: «Je vais me rendre à nouveau à la rivière Kinojévis mais par l'ancien petit chemin.» Parce que même s'il y a des gros chemins de gravelle, moi, je vais y aller par le petit sentier, tu sais, un
1875 rêve d'adolescent un peu ou de jeune adulte. Puis je ne le trouvais plus là. Je veux dire, ça disparaît parce que les «skideuses» font des grosses rayures partout, puis tu peux même plus deviner où se trouve le chemin.

1880 Et donc, ça me fait un peu rire, c'est presque ridicule quand on dit que l'environnement est brisé par les VTT. Comparé à ce qui se fait, c'est comme tirer une mouche avec une .410 puis lui donner une pichenotte. C'est pas la même chose. C'est complètement différent.

1885 Donc, on a eu un petit peu ce deuil-là à vivre, de dire: «Bon, bien, on s'est fait briser notre forêt.» Et, là, c'est important, je tiens à le dire, je ne suis pas contre l'exploitation forestière. Je ne suis pas un spécialiste dans la façon dont ça devrait se faire. Je pense qu'il y a des gens qui sont compétents pour discuter de ça, puis je pense qu'il y a des impacts économiques importants, puis il faut certainement en faire. Je pense que, comme certains ont dit auparavant, sinon c'est les incendies, les feux de forêt, tout ça. Alors, probablement que, effectivement, il faut en faire.
1890

Sauf que la façon de le faire, ça, je ne suis pas certain. Et ce qui vient, peut-être une fois que mon deuil est en train de se faire, qu'on a perdu un peu notre coin de nature, là vient le projet des aires protégées. Et là, tu entends dire que, finalement pour protéger l'environnement, on ne laissera plus pépère aller sur le lac avec son bateau puis on ne le laissera plus non plus aller en
1895 VTT. On va y dire: «Tu peux pas couper de bois.»

Ça, ça veut dire que si c'est la façon de protéger l'environnement, ça veut dire qu'on est responsables de la détérioration de l'environnement. Puis ça, le projet d'aires protégées comme

1900 je l'ai entendu jusqu'à date, moi, je suis en profond désaccord, puis je trouve que c'est très insultant pour un riverain.

1905 Parce qu'il y a un autre consensus, monsieur le président, qu'on a noté ce soir, puis ça, c'est tous les intervenants, tant d'un bord que de l'autre, ils ont tous dit qu'il y avait des biologistes à l'appui qui ont dit qu'on avait choisi le lac Vaudray pour faire une réserve de biodiversité parce que c'était un beau territoire, et ce beau territoire-là, on l'utilise, nous, depuis 30 ans, depuis 40 ans, sans dépenser l'argent du gouvernement.

1910 Il y en a une à un moment donné qui a dit: «Les coûts seront assumés par le ministère.» Je suis en santé, ça va mal dans les hôpitaux. Les écoles ont des coupures, les routes vont mal. Tout va mal. Et là, on a des citoyens qui, sans une cenne du gouvernement, réussissent à conserver cet environnement-là.

1915 Quand il y a des problèmes, O.K., on vous traite. Si vous êtes constipé, on va vous mettre un suppositoire. Mais si vous n'êtes pas constipé, vous en voulez pas de suppositoire, puis ça, c'est normal. Si je vous mets un suppositoire à l'hôpital quand vous êtes pas constipé, vous m'aimerez pas. Puis c'est vrai ça.

1920 Puis en ce moment, au lac Vaudray, ça fait un consensus. Il y en a pas de problème. Ça fait 30 ans que les résidants sont là, et puis les biologistes et ceux qui sont pour la mise en place d'une réserve, ils nous disent tous que les rives sont belles, que la qualité de l'eau est belle, que tout est correct.

1925 Tout ce qui a déclenché ça, c'est en partie le film de Richard Desjardins, tout ça, qui nous a allumé sur le fait qu'il y avait eu un massacre des arbres, puis vous ne me ferez pas dire que c'est pas correct, puis que je suis choqué de ce gars-là. Non. Il a fait une bonne job, parce que c'est grâce à lui qu'on a mis le point sur le bobo. Mais là, on se prépare à taper pas sur la bonne personne.

1930 Les compagnies forestières, justement la représentante de l'Association forestière, vous avez posé une super de bonne question. Vous êtes brillant, monsieur. Vous lui avez demandé qui était membre de l'association et si les compagnies forestières étaient membres. Et elle vous a répondu: «Et, oui, toutes les compagnies forestières sont membres.» Parce que quand je l'écoutais parler, j'ai revérifié ma feuille, j'ai dit: elle est-tu représentante des compagnies forestières, de l'association? Non, non. C'est bien l'Association forestière. C'est parce qu'elle parlait un peu comme quelqu'un qui serait dans les compagnies forestières.

1940 Puis moi aussi, des fois, je suis brillant, puis il y aurait une autre question que je lui aurais posée. Je lui aurais dit: «C'est quoi le pourcentage de votre financement qui vient des compagnies forestières si elles sont toutes membres?» Je le sais pas. Puis l'autre question que je lui aurais demandée, c'est: «Présentement, au lac Vaudray, est-ce qu'on en fait encore de la coupe là, pas loin?»

1945 Je vous l'ai dit, je suis attaché au territoire. Ça fait qu'on a notre coin de chasse qui est pas loin de là, à deux kilomètres à peu près du lac Vaudray. Puis c'était la dernière année que j'y allais parce qu'il y a pas d'original là. C'est bien de valeur, t'as beau chasser, il n'y en a plus là. Puis c'est la dernière année que j'y vais. Mais mardi passé, à 7 h 30 le matin, j'ai été surpris, parce que j'étais sur mon petit «stand», puis là j'entends-tu pas les «trucks», puis les panneaux de «trucks» à l'horizon, à peu près à 5 kilomètres, 5-10 kilomètres.

1950 Hey! J'ai dit: «Ça veut dire que pendant qu'on perd notre temps à parler de protéger autour du lac Vaudray, eux autres sont tordus de rire, parce que pendant que nous on parle de protéger la zone qu'ils ont déjà coupée, bien, là, eux autres sont en train de couper un petit peu plus loin puis ils continuent leur chose.»

1955 Puis il y a deux photos que j'aimerais vous remettre, que j'ai posées, parce que je suis allé avant-hier. J'ai dit: «Je vais aller voir d'où ce que ça vient.» Puis c'est sur la 117, à peu près à un demi-kilomètre de notre entrée du lac Vaudray-Joannès, c'est tout près, c'est le chemin par lequel ils ont exploité le bois, puis qu'ils ont sorti, et c'est encore par là qu'ils en sortent parce qu'ils viennent de couper une montagne là.

1960 Puis là, j'ai une photo avec les «roules» de bois qu'on voit à perte de vue, puis ça, ça a été pris avant-hier. Puis j'ai une photo ici à l'entrée du chemin, O.K., à peu près à 500 mètres de notre entrée et c'est marqué: «Tembec, foresterie abitibienne, Secteur lac Vaudray, Soyez prudents». Puis une autre carte, c'est marqué: «Attention, circulation, transport de bois».

1965 Là, je me dis pendant que ce soir, ici, on dépense des finances publiques pour discuter de la protection d'un territoire qui ne demande pas de protection tant que ça, le bois est déjà coupé et, en plus, la biodiversité, on l'a protégée parce que tout le monde, même ceux qui sont pour le projet viennent nous dire que c'est un beau territoire, puis ça vaut la peine de l'utiliser
1970 comme aire de protection parce que c'est déjà bien protégé. Félicitations à ceux qui m'ont précédé, puis qui font partie de l'association, puis tout ça.

1975 Ça fait que ça, cette photo-là, je me dis: ou bien ça veut dire que les compagnies rient de nous autres, ou bien ça veut dire qu'ils ne se sentent absolument pas coupables, parce que d'aller mettre un panneau comme ça à 500 mètres de la zone, de la zone où on veut enlever le droit à mon père puis aux autres concitoyens de couper un arbre pour chauffer leur poêle, on a une «skideuse» qui ravage une montagne en deux jours ou en une journée. C'est un petit peu ridicule. Je comprends pas là. Quand vous disiez que, des fois, il y a des choses qu'on comprend pas, on comprend pas.

1980 Puis il y a une autre chose... Est-ce que j'ai quelques minutes encore?

LE PRÉSIDENT :

1985 Oui, oui. Non, je me demandais juste quand j'avais dit ça, mais c'est beau. Allez-y.

M. MARIO AUBIN :

1990 Il y a d'autre chose. C'est que qu'est-ce qui me choque dans le fond du projet, comme je vous disais, il y a le fait qu'on ne tape pas sur le bon, qu'on rend responsables les gens. Parce que comme on veut enlever des droits... comme vous dites, c'est pas encore fait, mais, tu sais, j'espère en tout cas que quand vous allez jaser avec le ministre, vous allez...

LE PRÉSIDENT :

1995 Ça, ce n'est pas dans mes attributions.

M. MARIO AUBIN :

2000 Non?

LE PRÉSIDENT :

2005 Non, non.

M. MARIO AUBIN :

En tout cas, j'espère...

LE PRÉSIDENT :

2010 Je fais un rapport et puis...

M. MARIO AUBIN :

2015 J'espère qu'il va lire le rapport avant de décider ce qu'il fait. D'une part, c'est que j'ai le sentiment qu'on ne tape pas sur les bons. Puis, d'autre part, j'ai l'impression qu'il y a un manque de courage politique – ce n'est pas vous, comme vous dites, ce n'est pas votre attribution, ça va être au ministre – mais il y a un manque de courage politique, parce que c'est facile de protéger des zones où les arbres sont déjà coupés mais c'est beaucoup plus difficile de protéger les zones où ils ne le sont pas.

2020 Je vous donne juste un exemple. Le mont Kekeko qui est une superbe montagne, où il y a des beaux arbres, une belle forêt. Oui, il peut y avoir des incendies, tout ça, mais je veux dire, 2025 il demeure que ça, c'est une zone que les compagnies forestières aimeraient bien aller couper,

puis c'est ça qu'il faudrait comme courage politique quand on décide de vraiment protéger des zones.

2030 Alors que là, la zone qu'on a actuellement... j'ai parlé avec plusieurs personnes et tout le monde dit: «Tout ce qu'il y aurait besoin de faire, ça coûterait pas cher. C'est juste de dire: on interdit pour les quelques épinettes qu'il reste, comme sur le versant ouest, tout ça, on interdit les nouvelles coupes, l'exploitation minière, puis le côté finalement industriel de la chose, puis on laisse absolument les mêmes droits aux gens. Puis si éventuellement il y a des problèmes, bien, là, on interviendra comme gouvernement de façon responsable pour dire: il y a des problèmes.»
2035 De toute façon, au nombre de gens impliqués ici qui ont parlé ce soir, inquiétez-vous pas qu'ils vont surveiller. Puis s'il se met à avoir des problèmes...

2040 Moi, quand j'entends des moteurs 30 forces, des moteurs... hey! là, elle est bonne celle-là. S'il y a une urgence, prenez un plus gros moteur. «Hey! Pépère, sors ton 100 forces, ma blonde commence à contracter. Il faut que je traverse le lac.» Non, mais c'est un peu ça, c'est rire un peu, mais entre vous puis moi, c'est pas bien, bien... c'est pas fort, tu sais?

En tout cas, moi, quand je suis en médecine, comme résident, si je disais une affaire de même, mes patrons me regarderaient.

2045 Ça fait que ça, c'est une chose que je trouve irritante de dire: on tape pas sur les bons. Puis finalement, on protège pas grand-chose, parce que c'est déjà bien protégé, puis ça coûte rien présentement de le protéger.

2050 Ça fait que, moi, ce que je proposerais, c'est bien plus de dire: on va aller avec des choses qui ne sont pas compliquées, qui ne coûtent pas cher, les droits que les citoyens ont toujours eu, on leur laisse, ça ne cause pas de problème à l'environnement, puis on interdit les nouvelles coupes dans cette zone-là, les projets forestiers, les projets industriels, puis je pense qu'on ferait un excellent travail de cette façon-là.

2055 Puis quand on me dit que le ministère devrait assumer les coûts de surveillance... surveiller un gars qui n'a pas le droit à plus qu'un 30 forces sur le lac, on fait quoi? On va mettre un surveillant avec un bateau de 30 forces? Bien non. Il pourra pas rattraper le gars qui a un 100 forces. Ça fait qu'on va mettre un bateau de 100 forces. Avez-vous déjà fait du pouce au mois de février sur le lac Vaudray? Mettez-vous des bonnes mitaines, parce qu'il fait frette, puis il passe pas souvent des skidoos. Donc, s'il passe pas beaucoup de motoneiges, tout le monde le dit, une fois de temps en temps, pourquoi mettre des restrictions, mettre un paquet de choses compliquées quand ce n'est pas nécessaire puis que présentement le territoire s'en porte bien? Ça fait que ça résume un peu les choses.

2065 Je vous donne un autre exemple. Vous avez posé une autre question brillante quand vous avez dit à une certaine dame qui a dit: «On propose 140 mètres.» Vous avez dit: «Pourquoi 140?»
Moi, si je suis chirurgien de garde à l'hôpital, puis vous vous cassez un bras, puis je vous mets un plâtre, puis je vous dis: «Vous le garderez 140 jours», puis vous me dites: «Pourquoi 140 jours?» «Bof! 240 serait mieux, mais 140, ça me paraît un bon chiffre.»

2070

C'est un petit peu le même principe. C'est qu'il faut quand même... quand on s'attaque à des grosses compagnies, par exemple, l'environnement, il faut savoir pourquoi. Il faut prouver hors de tout doute que leurs émissions sont polluantes, puis ci, puis ça. Puis là, on arrive dans une situation où tout le monde semble dire, tous les biologistes – je suis pas spécialiste –

2075

semblent dire que l'environnement, présentement, il se porte très bien au lac Vaudray, parce qu'il y a eu des gens responsables puis qui ont fait des activités de façon raisonnable.

2080

Puis là, on voudrait arriver avec plein de restrictions pour finalement leur dire que c'est un peu de leur faute si, comme c'est là, c'est pas suffisamment bien, alors qu'on le sait que c'est depuis que les compagnies forestières sont venues exploiter, qu'on s'est retrouvé avec une détérioration importante en périphérie du lac.

Ça résume mon point.

2085

LE PRÉSIDENT :

2090

Merci, monsieur Aubin. Moi, j'arrivais avec une restriction aussi, c'est une restriction de temps. Ce que je voulais dire, c'est vous dites – si j'ai bien compris votre position – c'est qu'on interdise les nouvelles coupes ou les activités de type industriel, mais qu'on laisse les gens faire ce qu'ils font d'habitude.

2095

Le moyen que le gouvernement s'est donné pour interdire les activités de type industriel, c'est la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, puis c'est les différents statuts dont un qu'il propose d'attribuer à ces territoires-là. Donc, si interdiction il y a, il y a attribution d'un statut quelconque. Que ce soit celui-là ou que ce soit un parc ou d'autres.

2100

Donc, je vois quand même comme un paradoxe. Quelque part, si on interdit des choses, il faut donner un statut. Alors, ce que vous me dites ou, en tout cas, si je vous comprends bien, vous pensez que c'est possible ça, tout en laissant aux gens leurs habitudes et leurs activités.

M. MARIO AUBIN :

2105

Bien, ça ne me semble pas si compliqué que ça. Non. Moi, je serais capable, il me semble. Je veux dire, pourquoi faire les choses compliquées quand on peut les faire simples? C'est pas très compliqué. On dit juste: «Autour du lac Vaudray, il y a eu un problème.» Richard Desjardins en a parlé, puis tout le monde en a parlé. Il y a eu un problème. Donc, là, on met un moratoire indéterminé, si on veut, puis on ne fait plus de coupe, puis on ne fait plus d'exploitation minière pour ce territoire-là.

2110

Mais les activités que les gens font, tout le monde s'entend pour dire que c'est pas nuisible, que ça n'a pas été nuisible. Quand on vient me dire que le chasseur fait une étoile sur la montagne, j'aurais aimé ça que les compagnies forestières fassent plein d'étoiles. Il aurait resté

un petit peu de bois. Ce n'est pas ça qu'ils font. Il y en a pas d'étoile. Moi, je cherche les étoiles, j'en vois pas là.

2115

Ça fait que moi, je pense qu'il faut s'en tenir aux faits à un moment donné, puis les faits, c'est que les biologistes disent: «Il n'y a pas de problème.» Et là on cherche un problème. On a des compagnies forestières qui sont contentes. Pendant qu'on parle de ça, on les laisse couper. Puis comme je vous dis, je ne suis pas contre l'exploitation forestière. Il faut en faire. Comment? Je le sais pas. C'est pas moi le spécialiste. Si vous vous cassez un bras, je vais m'occuper de votre bras. Mais comment faire l'exploitation? Je le sais pas.

2120

Mais ce que je sais, c'est que limiter les droits des citoyens qui sont déjà là, puis décider que là, ah! pour la première fois, on va faire une zone protégée où ce qu'il y a des citoyens, puis tiens, il s'est acheté un bateau, il s'est acheté un moteur il y a deux ans? Non, non, non. «Toi, là, vends ton moteur.» J'en ai pas de 50 forces, mais c'est quand même le principe de dire: on n'a jamais nui et, là, on fait des citoyens des responsables comme si, tout à coup, ils étaient coupables de quelque chose.

2125

Moi, je plaide non coupable, puis quelle que soit la sentence que le gouvernement va me donner, elle est injuste et injustifiée. Puis ça, c'est tout le monde qui le dit. Ça, c'est tout le monde qui le dit. Puis c'est aussi ceux qui sont en faveur de la réserve. En faveur de la réserve? O.K. Sauf qu'elle est déjà là, notre réserve. Il y en a qui l'ont dit avant. C'est notre petit paradis. C'est notre réserve. On s'en occupe. Puis qu'on oblige l'association, par exemple, à remettre un rapport aux deux ans pour s'assurer que la qualité de l'environnement reste bon, puis tout ça, pas de problème.

2130

2135

Mais qu'on ne vienne pas compliquer les choses, puis qu'on ne vienne pas se servir de mes impôts pour mettre le ministère là-dedans, puis qui va commencer à venir surveiller si quelqu'un prend sa motoneige quand il y a pas de problème.

2140

Puis c'est un peu ridicule de dire: «Allez couper du bois à 10 kilomètres.» Je veux dire, en quelque part, la planète est petite, puis le Québec est petit là. Couper le bois là ou couper le bois 10 kilomètres plus loin... comme il y en a qui l'ont dit, le bois, c'est une forêt qui se régénère, puis si on prélève de façon raisonnable, comme c'est le cas depuis 30 ans, la preuve, c'est que tout le monde le dit, on a une belle biodiversité présentement, si on prélève de façon raisonnable, je n'en vois pas vraiment de problème.

2145

Puis l'autre chose qui m'inquiète, juste pour terminer, c'est pensez-vous vraiment – là, c'est un petit peu dur ce que je vais dire, en tout cas, c'est pas méchant – pensez-vous vraiment que les politiciens, dans 25 ans, vont être plus brillants que les politiciens en 2004? Attendez, je n'ai pas dit qu'ils étaient pas brillants. J'ai juste dit: pensez-vous qu'ils vont être plus brillants? Ils le seront pas. Ils vont être pareils.

2150

Puis là, il va y avoir un petit politicien à un moment donné, dans 25 ans, les arbres vont être rendus gros, puis là, il va dire: «Ah! non, bien non. On peut pas couper les arbres, c'est

2155

une zone protégée. On va faire un prélèvement séquentiel de la ressource financière conformément au règlement sur la ressource financière du territoire québécois.» Ou quelque chose dans ce genre-là.

2160

Là, ça, ça va vouloir dire qu'il a changé un petit peu d'idée, mais qu'il ne faut pas qu'il perde la face d'un point de vue politique. Puis là, ils vont dire: «Ah! bien là, avec les feux de forêt, puis tout ça, on va prélever juste 10 % par année pendant 8 ans, puis ça va se régénérer.»

2165

Ou il va y avoir une affaire semblable à ça. Puis dans 25 ans, vous ne serez plus là, mes parents ne seront plus là, moi, je vais être rendu grand-père, puis il y a les trois quarts des riverains qui ne seront plus là.

2170

Puis la politique, vous le savez, tout change. On donne des contrats d'hélicoptères, on change d'idée. On en rachète 10 ans plus tard. Ça fait que j'ai le sentiment comme citoyen qu'on protège rien. Ce qu'il faut, c'est juste interdire les coupes massives puis sauvages, un peu comme on a connu, pour au moins garder un minimum, puis laissons le droit aux citoyens, comme ils le font, mais à condition qu'ils continuent, par exemple, à garder une belle qualité d'environnement. Puis si ça se détériore, là, ça sera la job des groupes qui surveillent, puis du ministère de s'en mêler.

2175

Mais là, on fait bien notre travail, puis vous nous l'avez dit, les biologistes l'ont dit aussi. On l'a bien fait notre travail. On n'a pas besoin que vous preniez nos impôts pour venir nous surveiller. On fait ça déjà par nous-mêmes. Merci beaucoup.

2180

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Aubin.

2185

Là, j'appellerais pour l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Michel Dubé et monsieur Henri Jacob. Encore une fois, je vous demanderais, messieurs, pour madame Maisonneuve, de préciser lequel est lequel.

2190

M. HENRI JACOB :

Bonjour! Mon nom, c'est Henri Jacob. Je suis président d'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue.

2195

M. MICHEL DUBÉ :

Bonsoir, monsieur le président. Michel Dubé, secrétaire-trésorier de l'Action boréale.

2200

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute.

M. MICHEL DUBÉ :

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.

2205

Début de la phrase à la page 1: «La tenue des audiences (...)

Fin de la phrase à la page 1 (...): Jean Charest.»

2210

Il faut bien comprendre, monsieur le président, quand on parle d'aires protégées, on en est actuellement avec les propositions de Vaudray-Joannès et Sabourin, on en serait autour d'à peu près 5 % peut-être au niveau de l'Abitibi et que, en ce qui concerne le territoire accordé aux forestières, il leur en resterait encore 87 %. Alors, il ne faut pas trop paniquer sur la perte économique.

2215

L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE.

Début de la phrase à la page 1: «Quant à notre objectif ultime (...)

Fin de la phrase à la page 6: (...) la biodiversité du milieu.»

2220

Toujours en ce qui concerne la réserve du lac Sabourin, l'Action boréale propose d'augmenter les limites de cette aire et de la faire correspondre à l'aire de caribou. Vous avez dans le document présenté par le promoteur, à la page 113, les limites de cette proposition que l'Action boréale fait. Vous avez vraiment le dessin de l'aire de caribou qu'on peut retrouver donc à la page 113 du document du ministère de l'Environnement.

2225

L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE.

Début de la phrase à la page 6: «La recommandation suivante (...)

Fin de la phrase à la page 6: (...) de la route 117.»

2230

On pourra faire référence ici aussi au document qu'on a dans les documents du promoteur à la page 12 pour pouvoir situer un peu les limites. En fait, ce qu'on dit, c'est que justement un peu dans le même sens que l'intervenant précédent qui veut protéger la forêt, la zone la plus intéressante au niveau de la forêt dans le secteur de Vaudray-Joannès, c'est justement le secteur à l'ouest compris entre les lacs et la Kinojévis. C'est là qu'il reste effectivement de la forêt.

2235

2240

Et, dans ce sens-là, nous sommes d'avis que les quelques kilomètres de forêt qui séparent actuellement la limite de l'aire protégée de la rive nord de la rivière Kinojévis devraient être rattachés à la future réserve de biodiversité pour en marquer, d'une part, les frontières d'une manière nette, reconnaissable et symbolique et aussi pour la protéger contre d'éventuelles coupes forestières.

Ce petit ajout aurait l'avantage de compenser la quantité de forêt abattue à l'intérieur des limites du secteur est, comme en parlait d'ailleurs toujours l'intervenant précédent. De plus, cette

2245 rivière servait d'autoroute fluviale aux Algonquins et le portage Gendron, pour ceux qui connaissent le coin, qui relie toujours les berges de la Kinojévis au lac Vaudray, possède une importance historique.

2250 L'Action boréale souhaite que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, en fait, on vous propose une autre enquête, donc que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement commande une évaluation des effets cumulatifs de la pollution atmosphérique qui provient de la fonderie Horne à Rouyn-Noranda et continue de toucher le territoire de la future réserve de biodiversité des lacs Joannès et Vaudray. La présence de métaux lourds dans les sédiments et les eaux des lacs de l'aire protégée devrait faire l'objet d'études plus poussées et des
2255 mesures être prises pour enrayer cette forme de contamination.

Et, finalement, nous croyons nécessaire que le BAPE recommande au gouvernement du Québec, et ce, le plus rapidement possible, de doter les zones proposées au titre d'aires protégées par la population d'une forme minimale de protection pour que cesse la prédation
2260 forestière systématique et intensive de ces territoires aussitôt qu'une telle candidature est rendue publique. À défaut de quoi, il ne semble guère possible, à la vitesse où l'abattage sévit aujourd'hui... et il suffirait d'aller voir justement dans la région de Senneterre autour du lac Parent les coupes qui se font actuellement à une vitesse effarante, dans une zone éventuellement qui est une candidate à des aires protégées.

2265 Ce qu'on propose donc, c'est de créer des moratoires, à partir du moment donné où il y a une proposition d'aire protégée, pour justement qu'on arrête les coupes en attendant que ce territoire soit étudié. Essentiellement, c'est dans ce sens-là que notre dernière proposition auprès du Bureau d'audiences publiques s'adresse.

2270 Voilà. On va s'en tenir à ça, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2275 D'accord. Merci beaucoup. Bon, il y a certaines questions, finalement, qui ont été posées hier soir à Val-d'Or par rapport à des éléments de proposition similaires, mais je vais revenir sur certains d'entre eux.

2280 Mais lorsque vous mentionnez vos deux objectifs, dont le premier est la protection de la biodiversité qui vise à conserver des portions sauvages, accessibles et représentatives en ciblant de manière prioritaire les forêts anciennes et peu perturbées, c'est un élément. L'autre, on le sait, plusieurs participants l'ont dit, à l'est du lac, bon, il y a eu des interventions assez drastiques et assez importantes et récentes.

2285 Alors, moi, ce que je voudrais savoir, c'est est-ce qu'il n'y a pas peut-être des efforts qui auraient pu être mis de façon prioritaire à d'autres endroits avant cette partie-là?

En fait, dans une certaine mesure, vous suggérez au moins une extension à l'ouest qui pourrait être...

2290

M. MICHEL DUBÉ :

Et au nord.

2295

LE PRÉSIDENT :

... et au nord, oui. Qui pourrait être une version de mettons nos priorités sur des choses qui n'ont pas encore été affectées.

2300

M. HENRI JACOB :

En fait, l'Action boréale a proposé plus d'une vingtaine de territoires un peu partout dans la région d'Abitibi-Témiscamingue et ces territoires-là, autant que le territoire de Kanasuta ou que les autres territoires, étaient tous sur contrat d'approvisionnement forestier. Notre but était d'essayer de soustraire à l'exploitation forestière et minière la majorité des territoires qui étaient encore de qualité, c'est-à-dire qui n'avaient pas déjà été soit affectés par les forestières ou par les minières.

2305

Et on s'aperçoit qu'en Abitibi-Témiscamingue, il reste à peu près 14 % de territoire de cette qualité, de qualité qu'on peut dire encore pas trop maganée, assez naturelle. Ça fait que c'est pour ça que tous les territoires qu'on a ciblés, on a pris la carte des chemins forestiers à la grandeur. Des gens, des fois, ils disent, ils pensent qu'il y a d'immenses territoires. On a pris la carte des chemins forestiers de l'Abitibi-Témiscamingue et on arrive à des territoires à peu près à ça, à 12 à 14 % de territoires qui ne sont pas affectés par l'industrie. Il y a certaines parties qui ont déjà été affectées par les feux ou par des épidémies.

2310

2315

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Mais toujours dans le même ordre d'idées - écoutez, j'ai survolé le territoire en avion, puis j'ai vu aussi, il y a une distinction très nette entre l'ouest et l'est - votre proposition d'étendre à l'est, c'est pour aller chercher quoi? Quels sont les éléments intéressants à protéger dans ce territoire?

2320

M. HENRI JACOB :

En fait, c'est pour se rendre à une limite, on dit c'est le chemin Norbord, je pense, que les gens appellent, pour se garder un genre de – en anglais on dit un *buffer zone* – une zone...

2325

LE PRÉSIDENT :

2330 Tampon.

M. HENRI JACOB :

2335 ... tampon alentour. Parce que même si ça a été perturbé, il va falloir qu'on garde une certaine limite reconnaissable sur le territoire. C'est pour ça que l'est, on veut se rendre un peu plus... plus se juxtaposer au chemin qu'on appelle le chemin Norbord.

LE PRÉSIDENT :

2340 Mais ça, ça serait quoi? Ça serait la limite de la réserve, puis il y aurait une zone tampon plus à l'est?

M. MICHEL DUBÉ :

2345 C'est-à-dire que si on prend la proposition actuelle du ministère, allons-y à la page 12.

LE PRÉSIDENT :

2350 Oui.

M. MICHEL DUBÉ :

On a la proposition du ministère et il y a un chemin à l'est...

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. MICHEL DUBÉ :

2360 ... un petit chemin forestier. Alors, nous, ce qu'on dit, c'est que déjà si on se servait de ce chemin-là comme limite reconnaissable à l'est, ça serait déjà peut-être plus simple justement pour dire quand on arrive sur ce chemin-là, c'est le début de la...

2365 **LE PRÉSIDENT :**

Mais il n'est pas si à l'extérieur que ça, le chemin Norbord. Il me semble que la réserve accote dessus, puis il y a des bouts qui sont à l'extérieur.

2370 **M. MICHEL DUBÉ :**

Il y a des bouts qui sont à l'extérieur, c'est ça. C'est ça.

2375 **M. HENRI JACOB :**

2375

Mais c'est notre limite est qu'on dit qui est une limite reconnaissable. C'est un peu comme à l'ouest, on dit que la rivière Kinojévis est une limite reconnaissable sur le terrain. Parce que là, la découpe présentement ça représente un genre de bassin versant en partie mais, sur le terrain, c'est pas facilement reconnaissable. Il n'y a pas de poteau qui indique ça. Tandis qu'un

2380

LE PRÉSIDENT :

Donc, d'après vous, on arrête au chemin Norbord à l'est, c'est ça.

2385

M. HENRI JACOB :

Pour nous, on avait déjà proposé au départ un peu plus grand, mais comme ça a été coupé, on pense que, là, il y a une limite qui est reconnaissable, qui est le chemin Norbord.

2390

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Je reviens à vos coupes de bois, on en a parlé un petit peu hier soir. Vous parlez de coupes localisées qui pourraient être autorisées sous supervision ou sous surveillance. Il y a plusieurs participants qui font état du manque de ressource pour la surveillance, le suivi, toutes ces choses-là. Cette façon de faire imposerait que quelqu'un quelque part s'occupe justement de superviser ou de surveiller. Comment vous voyez ça?

2395

M. HENRI JACOB :

2400

Bien, déjà ici, ce qui a été dit ce soir, c'est que les gens prennent déjà soin du territoire, les gens qui résident là. Je pense qu'il serait probablement possible avec les résidants, les différents intervenants du milieu de constituer des gens qui pourraient eux-mêmes surveiller qu'est-ce qui se passe sur le terrain.

2405

Je vais vous donner l'exemple. Moi, je reste à Dubuisson, puis à Dubuisson, il y a un territoire, puis les gens considèrent ce territoire-là comme leur appartenant. Et quand il y a quelqu'un qui va couper dans un endroit qui est pas permis, eux autres mêmes sont assez, les gens sont assez responsables pour dire à la personne... d'abord, aller avertir la personne qu'il n'a pas le droit de couper à cet endroit-là, dans un premier temps, et sinon, aller avertir les autorités compétentes, c'est-à-dire le ministère des Ressources naturelles dans le cas des coupes forestières.

2410

LE PRÉSIDENT :

2415

Dans le contexte où certains participants ce soir, qui ont des baux autour des lacs Vaudray et Joannès, nous ont dit qu'ils considéraient que c'était pas forcément à eux de faire ce travail-là, est-ce que vous avez une alternative ou vous considérez que c'est comme ça que ça devrait être fait?

2420

M. HENRI JACOB :

2425

En fait, je pense qu'en grande partie, il est possible que des gens ne veulent pas en tant que citoyens prendre leurs responsabilités, bien, je pense que c'est la responsabilité de chacun des citoyens de s'organiser pour qu'il y ait un environnement sain. Ça fait que je pense que les gens vont jouir d'un privilège de rester dans une zone qui va être protégée, qui d'ailleurs devait être coupée. Tout ce secteur-là était dans les plans de coupe de la compagnie Norbord.

2430

Et je pense que si les gens veulent avoir le privilège de demeurer dans ce territoire-là, ça a aussi des obligations. On peut avoir des privilèges, mais ça a certaines obligations. Et une des obligations, comme hier les Autochtones ont dit, les gens qui résident sur un territoire ont l'obligation de le protéger aussi.

LE PRÉSIDENT :

2435

D'accord. Vous recommandez de manière générale que l'ensemble des activités autorisées à l'intérieur des deux réserves soient soumises à des analyses d'impact environnemental. Vraiment toutes là?

2440

M. HENRI JACOB :

2445

En fait, toutes les activités... on nous a dit qu'on fait une réserve de biodiversité, c'est dans le but de maintenir la biodiversité du milieu. Et, naturellement, je pense qu'on n'est pas obligés de suivre chaque citoyen en arrière, mais si on s'aperçoit qu'il y a une activité qui fait diminuer un certain gibier, exemple la trappe qui pourrait diminuer le lynx sur le territoire, je pense qu'il y a des rapports à faire. Et là, il pourrait y avoir une étude d'impact pour vérifier si justement la trappe affecte de façon significative les populations de lynx. Ça, c'est un exemple assez précis.

2450

Un autre exemple: c'est la question des chemins. Si les chemins vont dans des endroits qui sont des territoires comme les tourbières, etc., je pense qu'il y aurait moyen d'avoir une étude d'impact pour le prouver que ça a un impact négatif sur le milieu. Et, là, faire des recommandations dans le sens que ce qu'on dit, nous autres, c'est d'essayer de trouver des endroits où les chemins pourraient passer, où le sol a une capacité portante suffisante pour être capable de supporter la circulation de ces véhicules-là.

2455

M. MICHEL DUBÉ :

Mais on n'en est pas encore à aller superviser la cueillette de bleuets.

2460

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais simplement, vous savez, les gens ont émis des préoccupations à l'effet que le conseil devrait être soutenu, on ne sait pas s'il y aura des ressources, etc. Puis moi, je me demandais simplement si c'était vraiment une recommandation générale qui était de nature à alourdir des procédures, à mobiliser des ressources, etc. Donc, là, vous m'avez quand même donné des points de précision par rapport à ça.

2465

Vous suggérez l'élaboration, l'adoption d'un code d'éthique qui définirait clairement le rôle du conseil. C'est vraiment le rôle d'un code d'éthique? Comment vous voyez? Expliquez-moi ça.

2470

M. HENRI JACOB :

Pour avoir siégé sur différents comités et s'apercevoir que souvent les gens vont siéger sur des comités pour simplement défendre leurs intérêts propres, leurs intérêts souvent pécuniaires. Exemple: je siége sur des tables de gestion intégrée des ressources et, souvent, les gens vont simplement défendre leur intérêt propre.

2475

Donc, s'il y avait un code d'éthique qui dirait: «Voici. Vous siégez à la condition que vous fassiez des recommandations dans le but de s'assurer le maintien de la biodiversité sur le milieu», ça pourrait être la première des choses. Et une personne qui n'observerait pas ce code d'éthique là, comme dans n'importe quel code d'éthique professionnel, bien, il y aurait soit une recommandation de dire: «Bien, si tu veux pas l'observer le code d'éthique, tu peux pas siéger sur le comité.»

2480

2485

Parce que le but du comité, c'est de faire des suggestions – ce qu'on a compris – c'est de faire des suggestions au gouvernement pour s'assurer que toute activité qui va se passer sur le territoire fasse en sorte qu'on maintient la biodiversité du milieu. Donc, je pense que ça serait normal qu'il y ait un code d'éthique pour les gens qui vont siéger sur le comité.

2490

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Je vous remercie beaucoup, messieurs.

2495

Alors, nous avons fait le tour de la liste pour ce soir. J'ai une demande de droit de rectification de la part de monsieur Sébastien Desrochers du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec. Alors, monsieur Desrochers.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

2500

Bonsoir! Je voulais simplement apporter une précision concernant les gravières ou les sablières qui étaient sur le territoire. C'est une information qu'on retrouve à la page 2 du document qui a été déposé sur l'état de situation, secteur des mines, où on lit que ce territoire-là a été soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière. Donc, il n'y a pas de gravière dans les deux territoires, dans aucun des deux territoires qui sont sous exploitation actuellement.

2505

LE PRÉSIDENT :

2510

Et, en première partie, vous nous aviez dit que si on voulait qu'elles le soient, il fallait qu'elles soient exclues du territoire de la réserve.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

2515

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

2520

D'accord. Et elles pourraient l'être, à ce moment-là.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

2525

Ça pourrait être regardé, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2530

D'accord. Merci beaucoup. Je vais juste vérifier avec les gens en arrière. Il n'y a pas d'autre droit de rectification?

Alors, ceci met fin à la séance de ce soir. Alors, merci beaucoup à tout le monde et on recommence demain après-midi à 13 h 30, ici même, avec d'autres présentations de mémoires. Merci beaucoup de votre présence, de votre attention et de vos apports et bonne nuit à tout le monde!

2535

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2540

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

2545